Zeitschrift: Annuaire de l'instruction publique en Suisse

Band: 2 (1911)

Artikel: Les examens de recrues de 1896 à 1909

Autor: Gobat, H.

DOI: https://doi.org/10.5169/seals-109092

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Les examens de recrues de 1896 à 1909.

Introduction.

Les examens de recrues ont fait l'objet de deux études publiées chez M. F. Payot, éditeur à Lausanne, à l'occasion de l'Exposition nationale suisse de Genève, en 1896 : la première, de M. Alexandre Gavard, dans le Recueil de monographies pédagogiques, et la deuxième par le soussigné, dans le Rapport sur le groupe XVII, Education et instruction, de M. le D^r Fran-

çois Guex, directeur du présent Annuaire.

Notre étude continue celle de 1896. Tout en donnant un tableau aussi complet et aussi objectif que possible des résultats obtenus, elle rendra compte aussi des divers problèmes soulevés par ces épreuves pédagogiques. Pour la première fois, on trouvera ici un résumé des dispositions prises par un grand nombre de cantons pour intéresser les citoyens aux progrès de l'école et les engager à ne pas marchander leur concours bienveillant dans le domaine de l'éducation nationale. Nous nous réservons, dans une prochaine étude, de traiter plus spécialement la question de l'examen de la capacité physique des recrues, introduit pour la première fois en 1904.

Sources consultées.

Nous nous sommes basé sur les données statistiques publiées chaque année par le Bureau de statistique du Département fédéral de l'intérieur, sous le titre de Examen pédagogique des recrues. Cette excellente publication est accompagnée, ces dernières années, de deux cartes teintées consacrées, l'une à illustrer plus spécialement les notes insuffisantes et l'autre à montrer la répartition des bons résultats en tablant, dans les deux cas, sur les districts cantonaux. Comme nous le verrons plus loin, plusieurs cantons ont suivi l'exemple donné par la Confédération et ont publié les résultats par communes, en faisant connaître parfois les notes détaillées de chaque recrue.

Programme et règlement.

D'après le règlement du 15 juillet 1879, le programme des examens de recrues a été le suivant jusqu'à l'automne 1907 :

Lecture. — *Note 1*. Lecture courante, avec bonne accentuation et un compte rendu juste et libre, au point de vue du fond et de la forme du morceau lu.

Note 2. Lecture suffisante et réponses satisfaisantes à quelques questions sur le contenu des morceaux lus.

Note 3. Lecture assez satisfaisante et connaissance minime du sujet.

Note 4. Lecture défectueuse, sans pouvoir se rendre compte du contenu.

Note 5. Ne sachant pas lire.

Composition. — *Note 1*. Petit travail écrit, tout à fait ou assez correct au point de vue du contenu et de la forme (orthographe, ponctuation, calligraphie).

Note 2. Composition moins satisfaisante, avec fautes légères.

Note 3. Ecriture et style faibles; contenu cependant compréhensible.

Note 4. Composition presque sans valeur.

Note 5. Ecriture tout à fait nulle.

Calcul. — *Note 1*. Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales comprises); connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants sur des nombres concrets.

Note 2. Les 4 règles avec nombres entiers, avec connaissance de la division, si le dividende et le diviseur sont de plusieurs chiffres; calcul des fractions les plus simples.

Note 3. Addition et soustraction de nombres jusqu'à 100 000 et division par un nombre simple.

Note 4. Facilité dans les additions et soustractions jusqu'à 1000.

Note 5. Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête des nombres de deux chiffres.

Instruction civique. — *Note 1*. Connaissance de la carte de la Suisse et points principaux de l'histoire suisse et de la constitution, exposés correctement.

Note 2. Réponses satisfaisantes à quelques questions un peu dif-

ficiles dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissance de quelques faits ou de noms sur l'histoire et la géographie.

Note 4. Réponse à quelques questions élémentaires sur la géo-

graphie du pays.

Note 5. Ignorance totale en ces domaines.

A partir de l'automne 1907, le règlement du 20 août 1906 a remplacé l'ancien. Le voici :

Article premier. — Tous les citoyens suisses subissent, le jour du recrutement, un examen pédagogique ayant pour but de constater les connaissances qu'ils ont acquises à l'école.

- Art. 2. Tout ce qui concerne ces examens pédagogiques et les commissions qui les dirigent (experts, aides, secrétaires) est déterminé par les dispositions des articles 1er, 6, 7, 8, 9, 10 et 11 du règlement du 1er mai 1903 sur le recrutement des hommes astreints au service militaire.
- Art. 3. Dans la règle, l'expert pédagogique fédéral ne doit pas fonctionner en cette qualité dans son canton (Règlement du 1er mai 1903, §§ 1er et 7 B, chiffre 2). En cas d'empêchement ou de récusation, le Département militaire fédéral nomme un remplaçant.

Art. 4. — Les recrues sont examinées, dans leur langue maternelle, sur les branches suivantes :

1º Lecture. 2º Composition. 3º Calcul oral et écrit. 4º Connaissances civiques (Géographie, histoire et constitution, examen oral seulement).

Art. 5. — Ces examens sont appréciés d'après l'échelle suivante :

LECTURE. — *Note 1*. Lecture courante, avec bonne accentuation et compte rendu libre, juste au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. — Lecture courante et compte rendu suffisant.

Note 3. Lecture quelque peu embarrassée ; faible compréhension du sujet.

Note 4. Lecture défectueuse; compte rendu à peu près nul.

Note 5. Ne sachant pas lire.

Composition. — Une courte lettre ou une petite description.

Note 1. Travail correct, ou à peu près, au point de vue du fond et de la forme.

Note 2. Composition satisfaisante quant au fond, mais avec quelques fautes.

Note 3. Ecriture et style faibles; contenu cependant compré-

hensible.

Note 4. Travail presque sans valeur au point de vue pratique.

Note 5. Travail absolument nul.

CALCUL. — Problèmes concrets. Note moyenne du calcul mental et du calcul écrit, indiquée par un chiffre unique, sans fraction.

Note 1. Facilité dans les 4 règles, avec nombres entiers et fractions (fractions décimales y comprises); connaissance du système métrique et solution de problèmes correspondants tirés de la vie pratique.

Note 2. Les quatre opérations avec nombres entiers, fractions

simples.

Note 3. Calcul de nombres entiers plus petits et problèmes plus faciles.

Note 4. Addition et soustraction de petites quantités (pour le calcul écrit, au-dessous de 10 000). Connaissance élémentaire du livret appliquée au calcul mental.

Note 5. Ignorance des chiffres et incapacité d'additionner de tête

des nombres et des chiffres.

Connaissances civiques. — Géographie, histoire et constitution.

Note 1. Intelligence de la carte de la Suisse et connaissance satisfaisante des faits principaux de l'histoire nationale et des constitutions cantonale et fédérale.

Note 2. Réponse satisfaisante à quelques questions un peu difficile dans ces trois domaines.

Note 3. Connaissances élémentaires de la géographie, de l'histoire et de la constitution.

Note 4. Réponses à quelques questions très élémentaires concernant la patrie.

Note 5. Ignorance totale dans ces domaines.

Un guide, approuvé par le Département militaire fédéral, résume, suivant les principes énoncés ci-dessus, les détails de l'examen des quatre branches, en tenant compte des expériences acquises, ainsi que des conditions de l'école et des exigences de la vie pratique.

Art. 6. — Dans le but d'obtenir l'uniformité dans les examens des recrues, les experts pédagogiques sont réunis chaque année en une conférence, — les aides (experts cantonaux) tous les trois ans, — avant l'époque du recrutement (§ 7 B, chiffre 2, du règlement du 1er mai 1903).

Un expert en chef, nommé par le Département militaire fédéral, préside ces conférences suivant les instructions qu'il a reçues; il assiste, en outre, aux examens dans différents lieux de recrutement et s'efforce d'établir l'uniformité dans les appréciations. Il reçoit également à cet effet, après les examens, une partie des travaux écrits et reste en relations continuelles avec les experts pédagogiques; il fait rapport au Département militaire fédéral sur son activité et sur la marche des examens, en ajoutant, s'il y a lieu, les propositions qu'il juge utiles.

Le Département militaire fédéral nomme de même un suppléant

de l'expert en chef.

Art. 7. — Les examens pédagogiques sont publics. Les assistants sont tenus de s'abstenir de toute intervention ou dérangement et d'éviter tout rapport avec les recrues.

Art. 8. — Le présent règlement qui abroge celui du 15 juillet 1879, entre en vigueur le 1er janvier 1907.

Le Département militaire fédéral est chargé de l'exécution du présent règlement.

En comparant les deux programmes, on voit qu'ils n'offrent guère que des différences de rédaction, sauf pour le calcul où les exigences ont été un peu relevées.

L'examen.

Voici comment se passe l'examen de recrues. Les hommes, une fois bien installés devant une table, ont devant eux tout ce qu'il faut pour écrire, une carte jaune avec quatre problèmes écrits et une feuille d'examen avec en-tête (page 142).

Le recto est destiné à la composition, et le verso, qui porte la remarque : Tous les calculs devront être faits sur cette feuille. Une simple indication des résultats ne saurait être admise, est réservé au calcul écrit. Sous la direction de l'expert, le jeune homme remplit l'en-tête qu'il répète sur deux autres feuilles, celle de l'examen des capacités physiques et celle du certificat cantonal. L'indication des diverses écoles fréquentées se fait également sous le contrôle de l'expert qui, au moyen du livret scolaire de la recrue, peut constater l'exactitude de l'inscription. On inscrit sous lettres :

a) Dernière école primaire publique, ou libre, ou privée (particulière); école régionale; établissement d'éducation.

I Lieu du recrutement :	Division C. P	. No	
	19		
F	Feuille d'ex	amen.	
Nom :	Prénom :	Profession	:,
Ecole fréquentée : Degré	Lieu	District	Canton
a)			
b)			
d)			

- b) Ecole secondaire; classes inférieures du gymnase, de l'école industrielle; collège jusqu'à 16 ans.
- c) Classes supérieures du gymnase, de l'école industrielle; école de commerce; école normale; technicum; université, école polytechnique.
- d) Cours complémentaires ou de perfectionnement, cours professionnels pour métiers, pour commerçants, pour agriculteurs, etc.

Deux sujets de composition sont écrits au tableau noir, avec un troisième sujet facultatif. Celui-ci, un peu plus difficile, est destiné aux jeunes gens qui ont fait de bonnes études. Après quelques explications sommaires, le jeune homme fait sa composition dont le sujet diffère toujours de celui de ses voisins et résout par écrit les calculs de la carte jaune. Quand il est prêt, il s'annonce, et on l'autorise à s'approcher du bureau de l'expert qui lui a fait remettre par un planton une carte rouge avec quatre problèmes à résoudre de tête. Quand il a ses réponses, il les dit à l'expert qui apprécie la composition, vérifie la justesse des problèmes écrits. Le jeune homme est invité à lire un morceau dans un recueil spécial, édité par le Département

militaire fédéral et il rend compte de sa lecture. L'expert rattache généralement au morceau lu quelques questions de géographie, d'histoire et d'instruction civique, en se servant d'une carte muette de la Suisse placée devant la recrue. Les notes s'inscrivent au fur et à mesure dans les cinq cases du haut de la feuille d'examen dans l'ordre suivant : lecture, composition, calcul oral, calcul écrit, connaissances civiques. Comme il v a toujours deux experts, l'un fédéral, l'autre cantonal, le premier se sert d'un crayon bleu pour l'inscription et l'autre d'un crayon rouge. Quand, par suite d'encombrement, il faut un troisième expert, celui-ci emploie un crayon ordinaire noir. La recrue peut alors se rendre auprès du secrétaire de l'examen qui inscrit les notes au contrôle et au livret de service. Il est à remarquer que les deux notes de calcul sont réunies alors en une seule qui est la moyenne ou la moyenne améliorée des deux autres (1 et 3 donnent 2; 1 et 2 donnent 1).

On trouvera chaque année dans le Jeune Citoyen, publié chez Payot & Cie, à Lausanne, ou dans le Fortbildungsschüler, de M. Gunzinger, à Soleure, les problèmes oraux et écrits, ainsi qu'un choix des morceaux de lecture et des sujets de composition donnés dans ces épreuves. Il faut reconnaître qu'en général les sujets de composition et les problèmes sont bien choisis, qu'ils sont pratiques et appropriés au but. Pendant de longues années, le choix des problèmes a été confié au recteur Nager, d'Altorf, décédé en 1909. Il est arrivé de temps à autre que la traduction française ne répondait pas exactement à l'original allemand, mais ces dernières années cet inconvénient a disparu.

L'appréciation des résultats.

On entend souvent, dans les cercles intéressés, critiquer l'appréciation des experts. L'attribution de la note de calcul est facile: les problèmes sont faux ou justes. S'il y a manifestement erreur de calcul dans la marche correcte des opérations, l'expert le fait remarquer à la recrue et l'invite à revoir son travail. La lecture est aussi facile à apprécier. L'accent local seul peut parfois surprendre l'expert. Pour la composition la difficulté est plus grande. En voici deux exemples donnés dans l'Examen pédagogique des recrues en 1898.

N.... le 28 septembre 1898.

Cher frère,

Ayant appris qu'un cours de dessin de construction s'ouvrait à Lausanne, je t'engage vivement à suivre ce dit cours qui sera, comme je l'ai appris, sous la direction d'un bon contremaître de notre métier. De plus, vois l'importance qu'il y a d'apprendre le dessin dans notre étât puisqu'une subvention à été donnée par la Confédération, l'Etat de Vaud et la commune de Lausanne.

Ainsi donc ne manque pas l'occasion d'une chance que nous n'avons pas eu toujours, et qui te sera utile pour plus tard en te facilitant par les moyens les plus pratiques de notre métier.

N'oublie pas ton frère

ALFRED.

O..... le 20 septembre 1898.

Cher ami,

Je viens par ces quelques lignes te donner quelques renseignements sur une course que j'ai faite lundi passé avec la société de chant dont je fais partie. Nous avions choisi le Chasseral pour le but de notre promenade. Arrivé là haut, nous pûmes jouir d'une très belle vue sur les Alpes; on voyait chaque chaîne distinctement. Nous prîmes quelques rafraîchissements, ensuite nous redescendîmes sur les villages de Nods, Diesse, Lamboing et Orvin où nous étions très content d'arriver et satisfait de notre voyage.

Recois, cher ami, mes sincères salutations.

JULES.

La première avec ses fautes d'orthographe, sa phraséologie lourde et diffuse a obtenu la meilleure note. La seconde. bien que supérieure à notre avis, n'a eu que la note 2. Il est vrai qu'elle a trois fautes d'orthographe et une répétition disgracieuse, mais le ton est simple et l'allure en est bonne. Les cas de doute et d'incertitude sont donc assez nombreux. Dans ce cas les deux experts s'entendent pour fixer la note commune ou ils compensent une note par l'autre, en faisant bénéficier soit la lecture, soit la composition d'un demi-point pour ramener les deux notes à des nombres entiers.

L'appréciation des connaissances civiques est, sans le vouloir, très souvent influencée par l'ensemble des autres résultats: les bonnes notes inconsciemment semblent attirer un bon point et les mauvaises notes en imposer une mauvaise. Ce n'est que dans les cas bien caractérisés, bien établis que l'expert arrive à accoler une bonne note de connaissances civiques à un groupe de mauvais points dans les autres branches. Ce qu'il faut relever ici, c'est que l'expert, avec raison, ne juge pas toujours au point de vue des connaissances acquises et retenues par la mémoire, mais qu'il fait souvent appel au bon sens, au raisonnement et au jugement des jeunes gens. En résumé on peut dire que les travaux et les réponses de nos recrues sont appréciés avec justice et bienveillance.

Les résultats.

Au point de vue statistique, on peut présenter sous diverses faces les résultats des examens de recrues. Le mode le plus simple, celui qui a été le seul en usage pendant de longues années, c'est celui de la moyenne annuelle des districts et des cantons. Nous donnons dans le tableau II, les moyennes cantonales pour la période 1896 à 1909. La moyenne la plus favorable serait 1+1+1+1=4; la plus défavorable 5+5+5+5=20. De 1896 à 1909 la moyenne de la Suisse a passé de 8,57 à 7,36, gagnant ainsi 1,2 unité.

La tendance est d'amener tous les cantons à une moyenne inférieure à 9, ce qu'on peut voir par le petit tableau suivant:

I.	Groupement	des	cantons	d'après	les notes	moyennes.
----	------------	-----	---------	---------	-----------	-----------

Année	Note	Nombre des cantons avec une note moyenne de								
d'examen	moyenne	moins de 7,00	7,00-7,99	8,00-8,99	9,00-9,99	10,00 et plus				
1896	8,57	2	4	11	6	2				
1897	8,36	2 1	6	13	4	1				
1898	8,22	2	7	11	4	1				
1899	8,22 8,24	2 2 1	8	9	6					
1900	8,20	1	10	10	4					
1901	7,97	4	8	10	3					
1902	7,95	$\frac{4}{3}$	10	9		1				
1903	7,94	2	10	10	3					
1904	7,82	$\frac{2}{3}$	12	7	2 3 3 2					
1905	7,60	3 5	17	3	2					
1906	7,52	5	13	7		-				
1907	7,32	5	16	3	1					
1908	7,35	4	16	5		-				
1909	7,36	$\frac{4}{5}$	17	1	2	-				

II. LES NOTES MOYENNES DES CANTONS DE 1896 A 1909

Suisse Zurich Berne Lucerne Uri Schwytz Unterwald-le-Haut Unterwald-le-Bas Glaris Zoug Fribourg Soleure Bâle-Ville Bâle-Campagne Schaffhouse Appenzell (Rhodes-Ext.) Appenzell (Rhodes-Int.) Saint-Gall Grisons Argovie Thurgovie Tessin Vaud. Valais Neuchâtel Genève	CANTONS
6,7,7,2,8,8,5,7,0,6,9,5,7,3,8,9,6,1,9,5,7,3,8,9,6,1,9,1,9	1896
7,48 9,20 10,67 6,58 8,88 10,87 10,88 10,8	1897
6,7,8,8,9,7,8,6,8,8,8,7,9,7,8,9,9,8,2,2,5,15,15,25,65,15,25,15,25,65,25,25,25,25,25,25,25,25,25,25,25,25,25	1898
6,7,8,8,7,7,8,8,8,5,9,1,2,7,7,8,8,8,5,9,1,3,4,4,8,9,1,3,8,1,7,8,8,3,3,1,7,8,7,2,8,8,3,1,7,8,7,2,8,8,1,7,8,1,8,1	1899
7,341 7,341	1900
7,43 6,46 6,46 6,46 6,46 6,46 6,46 6,46 6	1901
7,95 8,18 8,18 8,27 7,39 6,27 7,39 6,27 7,19 6,73 8,91 7,51 9,36 8,23 8,23 8,23 8,23 8,23 8,23 8,23 8,23	1902
6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,561 6,78,79,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79,79 6,78,79 7,78,79 7,	1903
6,96,000 6,96,0	1904
5,7,7,8,7,7,8,7,7,7,5,7,7,7,5,7,7,7,5,7,7,7,5,7	1905
55778778787777785888876 7 55778778777778599755 567787787877777859975 5687778787878777785 5687778787878777785 568777878787878777785 568777878787878777785 56877787878787777785 56877787878787777785 56877787878787777785 56877787878787777785 56877787878787777785 56877787878787777785 5687778787878787777785 5687778787878787777785 5687778787878787777787878787878787878787	1906
677718777776777777777777777777777777777	1907
6777787777756887776 6777787777756887776 67770887775644244 652474444	1908
677778777799667777766877738 67777877779978777795811 6777787777789787878787878787878787878787	1909
6,7,7,7,8,7,9,7,7,7,7,7,7,5,8,8,7,7,6,9,5 6,7,7,7,8,7,9,7,7,7,7,7,7,5,8,9,7,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5,5	1905 à 1906
6,7,8,7,5,9 6,7,8,1,5,5,1,5,5,1,5,5,5,1,5,5,5,5,5,5,5,5	1900 à 1904

II.
EXAMEN
EXAMEN PÉDAGOGIQUE DES RECRUES, 1896-1909
DES
RECRUES,
1896-1909

Zurich	CANTONS
137 25 118 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27 27	1896
	1897
27 29 27 29 27 29 27 29 27 29 27 29 27 29 27 29 27 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29 29	
7879789557587990788745048 9 488281488888888888888888888888888888888	1898 n 1899 ot
	e -
	Sur 1 (bien) dans plus 1904 1905 1906 1906
	1903 in d
4 8 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1903 n d
44 22 22 22 22 22 24 24 24 25 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22 22	1904 ches 1905 es. p
######################################	1000
22 482443824438244382444 32 7824844438244384434 4824844344344344344344344344344344344434	1007
02 4242422422424242424242424242424242424	$\frac{1907}{1908}$ de $\frac{1}{100}$
\$\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\\	
46 48 <td< td=""><td>1909</td></td<>	1909
24 ¹² 954711107 9 282195151511107 9	1909 recrues
4 2 1 6 1 7 8 1 1 1 2 2 2 8 8 8 7 1 9 1 1 1 1 1 5 9	
345575749494858792211195 8	1898 la nobte
1455245111947296080819317 8	1899 0 5
53557568007455767772224097 8	1900 6 6
	40
	1901 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0
	1002 5 5
<u>1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 </u>	(mal) da 1904 da 1905
	1904 ch d
	_ B
r rrrac @rrs444rrdedarrraca	1906 ×
4 345773363354434673633	1907 u
02 42 C 8 C C C C C C C C C C C C C C C C C	1908
TO TOTAL 2010	1909

IV. Proportion des très bons et des très mauvais résultats totaux groupés par cantons et par districts de 1896 à 1909.

1909	1908	1907	1906	· · ·1905	1904	1903	1902	1901	1900	1899	1898	1897	1896		d'examen	Année
38	39	39	36	35	32	31	32	31	28	29	29	27	25		de très bons résul- tats totaux	Sur 100 recrues, ont obtenu
	1	1	1	1	1	3	2	1	ဃ	3	4	3	9	ome	-19	Nombre tons dans sur 100
17	16	14	19	20	20	20	21	20	21	18	17	20	14	nando	20—39	Nombre des can ons dans lesquel sur 100 recrues,
7	00	10	5	4	4	13	13	4	1	4	4	13	2	a de	et plus	Nombre des can- ons dans lesquels, sur 100 recrues,
4	10	7	12	12	22	24	28	28	45	46	45	47	73	es no	-19	
112	103	103	118	132	133	132	132	128	120	112	113	118	92	ont objetti de tres bons resumais manx	20—39	re des els, su
65	71	71	54	42	30	31	24	30	16	22	22	16	16	- las	20-39 40-59	distric r 100 r
ું ઇત	12	51	13	1	29	1	သ	1	1	2	2	1	ы		et plus	Nombre des districts dans lesquels, sur 100 recrues.
51	υι	4	Οī	6	6	7	7	7	%	8	∞	9	9		vais résul- tals totaux	Sur 100 recrues, ont obtenu
23	24	25	23	21	20	19	20	19	18	16	19	14	13	our o	1-9	Nombro tons dar sur 100
- 2	٠,	1	Ю	4	υī	6	υī	6	6	8	<u>ن</u>	11	=		10—19	bre de lans le 100 rec
-1	1	1	1	1	1	1	1	1	1	-	_	1	1		et plus	e des can- ns lesquels,) recrues,
170	169	170	158	160	138	137	141	136	123	119	128	112	108			
16	16	15	28	24	45	44	43	46	45	. 52	43	61	65		10-19	ore des els, su
3	1	1	1	ယ	4	6	ယ	υī	12	11	10	∞	7		10—19 20—29	distric r 100 r
	.Н	I	1	1	1	L	1	T	2	-		-	12	OH OBJOHN WE ELES HIGH FAIS LESUIMES COMMA	et plus	Nombre des districts dans lesquels, sur 100 recrues,

Les notes moyennes ayant donné lieu à un grand nombre de réclamations par le fait qu'on en déduisait, dans la presse et dans le public, le rang des cantons au point de vue de l'instruction générale, et que ce rang dépend souvent de quelques centièmes de point, le bureau fédéral de statistique fit intervenir d'autres considérations. Dans l'ensemble des notes individuelles, il distingue maintenant deux catégories de recrues : celles qui obtiennent de *très bons résultats* et celles qui ont de *très mauvais résultats*. La recrue rentre dans la première catégorie si elle obtient la note 1 dans plus de deux branches ; elle passe dans la seconde avec plus d'une mauvaise note 4 ou 5 (soit 4 et 4, 4 et 5, 5 et 5 ou davantage). Le tableau III de la page 147 reproduit par cantons les très bons et les très mauvais résultats dans la période 1896-1909.

On constate dans ce tableau l'augmentation constante du pour cent des bonnes notes et la diminution de la proportion des mauvais résultats. Le progrès accompli peut encore être rendu plus visible par le tableau IV dans lequel on voit s'augmenter peu à peu le nombre des cantons et des districts ayant de bonnes notes, tandis que ceux qui en ont de mauvaises diminuent dans la même proportion.

De 1896 à 1900, on trouve encore une dizaine de districts dont 20 à 30 % des recrues ont de mauvaises notes. En 1909 la proportion la plus défavorable descend au-dessous de 20 % dans seize districts et à moins de 9 % dans 170 districts sur 186.

Il est intéressant de comparer entre elles les quatre branches de l'examen de recrues, soit la lecture, la composition, le calcul (calcul oral et écrit), les connaissances civiques (histoire, géographie, instruction civique). Le bureau de statistique appelle bonnes notes, les notes 1 et 2, mauvaises notes, les notes 4 et 5. Nous reproduisons pour la période 1896 à 1909, les quatre tableaux des pages 151 à 154.

Les résultats annuels de ces épreuves pédagogiques peuvent naturellement être soumis à des soubresauts. En examinant attentivement les tableaux ci-dessus on les découvre assez facilement. Pour donner une idée de la constance avec laquelle les progrès se poursuivent, le Bureau fédéral de statistique réunit en périodes décennales et en périodes quinquennales les données annuelles. Nous reproduisons dans le dépliant hors texte (Tableau IX) les résultats calculés pour

la période quinquennale, la plus récente, (1905-1909).

Ce tableau a son importance puisqu'il porte sur près de 137 000 recrues dont 40 000 ont suivi une école supérieure, tandis que 4 seulement étaient sans instruction scolaire ni domicile déterminé.

Ecoles primaires et écoles supérieures.

Quelle est l'influence des écoles supérieures sur les résultats des examens de recrues? Et d'abord quels établissements d'instruction publique fait-on rentrer dans cette catégorie? Comme on peut le voir à la page 142, ce sont les écoles qui figurent sous les rubriques b et c. Il s'agit donc autant d'écoles supérieures proprement dites que d'écoles du degré moyen ou secondaire, se distinguant en général de l'école primaire parce que la fréquentation n'en est pas obligatoire de par la constitution fédérale.

Nous reproduisons à la page 155 (Tableau X) la répartition par cantons des recrues avant recu une instruction supérieure à celle de l'école primaire avec la proportion en % des très bons résultats obtenus. En Suisse, le tiers environ des recrues a suivi l'enseignement secondaire et les trois quarts de ces jeunes gens obtiennent plus de deux 1 dans leurs notes. A notre avis, cela n'est pas encore suffisant et des progrès sont nécessaires encore dans notre enseignement moyen. Le canton du Valais ne fait passer que le 10 % de ses jeunes gens dans les écoles secondaires et supérieures, mais les neuf dixièmes des recrues de cette catégorie obtiennent de très bons résultats. Les recrues zurichoises par contre sortent en grand nombre des écoles secondaires (60 %), mais il n'y a guère que les sept dixièmes de ces jeunes gens qui arrivent à de très bons résultats. Les autres ont des notes moyennes, car il importe de relever que les recrues provenant de l'enseignement secondaire ne peuvent fournir de très mauvais résultats. Ceux-ci sont l'apanage de l'école obligatoire qui est tenue de recevoir tous ceux que refoulent les autres ordres de l'enseignement.

Les résultats des élèves primaires seuls ont aussi fait l'objet des travaux des statisticiens. Pour la période de 1903 à

V. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par cantons a) Lecture.

To those	Uri				Cantons
				1000	
		289	83	1896	
	9878798676687788677799	A TOWNSHIP A PR	82	1897	
indique qu'il n'y a angune regrue et	988887988886898978866789	793	85_	1898	dı
, .	988883988659797774891066	And the last win	84	1899	de bonnes notes, cà-d.
	988778778789828378888379	CONTRACTOR STATE	84	1900	nne
	98578888874498888899748884	282	86	$\frac{1901}{1000}$	s n
	28258749978728989888899868 282587487888888898888	869	86	1902	otes
	58758758787878988889833		86	1903	, c
	28889742787878878888867	2.83 93	87	1904	à-d.
	822882928822882888888888888888888888888	288	88	1905	=
	9887986888887988839988899	289	89	1906	Sur ou 2
	98799888991878799888899888	95 89 89	90	1907	r 100
	989998899886489888898988889999888999998899999889999	90 88 95	89	1908	0 re
	98899999999999999999999999999999999999	92	89	1909	recrues,
	202241272 20272110444111	J W 10	ယ	1896	
	7/4/241444110778230043300	ນາ ເພ ⊢	ဃ	1897	ont obtenu de m
:		:0 NO H	ю	1898	obte de
	4414000001100001000000		10	1899	ma una
	-0-1-0-126126120-1-02121212 260	: NO I	22	1900	vuv
	0-5-5-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-6-		10	1901	nise
			ъ.	1902	nu mauvaises notes, cà·d. 4
	48484868488486486		10	1903	tes,
		∞ ~ ~ ~	10	1904	c
		210 -		1905	i-d.
				1906	4 ou
				$\frac{1000}{1907}$	і Э
		110	-	$\frac{1307}{1908}$	
>		<u> </u>	<u> </u>	$\frac{1300}{1909}$	

Į	ı		
I	ı		
١	ı		
l	Į	4	
١	I		
1	i		
l	ı		3
1	ı	Z	
Ì	ı	2	
1	ı	크	
1	ı	01	
	ı	Ó	
j	ı	On.	
	ı	7	
1	ı	3	
	ı	ğ	
	ı	0	
	ı	- 3	
	ı	10	•
3	ı	Ħ	
1	ı	B	
	ı	_ e	
	ı	202	
d	ı	Q	
0.00	ı	b	
	ı	~ s	
	ı	Cp	•
	ı	0 2	
	ı	E 5	
	ı	Pie	
ä	ı	0 0	
d			
	l	S. e.	
	l	et o	
		et de sitio	
		b) Composition	
	THE RESIDENCE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN NA	et des r sition	
	STREET, STREET	et des ma	
	STREET, STREET	et des mat sition	
	STATE OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN C	et des mauv sition	
	NAME AND POST OF TAXABLE PARTY AND POST OF T	et des mauva sition	
	STREET, STREET	et des mauvais sition	
	THE RESIDENCE OF THE PARTY AND PROPERTY AND	et des mauvaises sition	
	CONTRACTOR OF THE PROPERTY OF	et des mauvaises : sition	
	THE RESERVE THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 I	et des mauvaises no sition	
	STATES OF THE PERSON NAMED IN COLUMN 2 IN	et des mauvaises not sition	
	THE RESIDENCE AND ADDRESS OF THE PERSON NAMED OF TAXABLE PARTY OF TAXABLE	et des mauvaises notes sition	
		et des mauvaises notes, sition	
		et des mauvaises notes, p sition	
	A STATE OF THE PARTY OF THE PAR	et des mauvaises notes, par sition	
	The state of the s	VI. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par b) Composition	
		et des mauvaises notes, par ce sition	
		et des mauvaises notes, par can sition	
		et des mauvaises notes, par cante sition	
		et des mauvaises notes, par cantor sition	
		et des mauvaises notes, par cantons sition	
	AND PROPERTY OF THE PERSONS AND PROPERTY OF THE PERSONS AND PERSON	et des mauvaises notes, par cantons. sition	
		et des mauvaises notes, par cantons. sition	
		et des mauvaises notes, par cantons. sition	
		et des mauvaises notes, par cantons. sition	
		et des mauvaises notes, par cantons. sition	

Zurich	Cantons	
<u></u>	1	1
7694955521597597577597575 769495555755759757575757575757575757575757	1896	
774655766164532686556645733453	1897	
26 04 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26 26	1898	
750 750 750 750 750 750 750 750 750 750	1899 6	
7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 7655770 765570 76	1900	ı
855 556 556 556 557 557 557 557 557 557 5	1901	
8557548656666557718664674 858756646778866655777186674	1902	
83765768376864676537666466486766646676664667666466766646676664667666466766646676664664	1900 bonnes notes, c. à d.	ı
826268262626262626262626262626262626262	1904	I
86716368468178476873447788 72 86716376846887787787787787787787787787787787787787	1905	
83275866957071457568733	1906 & SH	۱
8336388335334483331362865638 3	1907	-
874738877058742887188888857748 76	1908	ı
837662967774693346374797883768	1907 1908 1909 1896	۱
44281269866771986682718844		۱
7 48477888897788898989898989897888978889	1897 ont obten u 1898 de ma	ı
	1898 8 8	ı
	1898 de mauy	ı
7 7802418788771878418741 6 788148847848848848468884444	1900	۱
238292573868282828428825764 6	1900 8 8	۱
75. 41.67. 42.68.44.48.68.68.68.68.68.68.68.68.68.68.68.68.68	1902	I
	1902 notes, c. 1904 1904 d.	ı
	1904	ı
12727136647141344164665744	$\frac{1001}{1905}$	۱
4 04014 0000000000000000000000000000000	1905 1906 g	
	1907	
② OO	1908	
₩ ₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩₩	1909	
0 000000000000000000000000000000000000	13031	

VII. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par cantons. c) Calcul.

Zurich Berne Lucerne Uri Schwytz Obwald Nidwald Glaris Zoug Fribourg Soleure Bâle-Ville Bâle-Campagne Schaffhouse Appenzell-Int. Saint-Gall Grisons Argovie Thurgovie Thurgovie Valais Neuchâtel Neuchâtel Genève	Cantons	MANAGEMENT AND VINESTRANSPORTATIONS OF THE PERSON AND PARTY AND PA
	Local	ı
64 66 67 67 68 68 68 68 68 68 68 68 68 68	1896	I
8297658889129262646666666666666666666666666666666	1897	ı
87568877716655786679866888666666666666666666666666	1898	ı
8 2272882488824888242488	1899	ı
6 682 884 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86 86	1900	I
8277482666826666744866666666666666666666	1901 8	I
8368348276665666666666666666666666666666666666	1902	I
8777477166567746677286771477147714771477147714771477147714771	1899 de bonnes notes, cà-d.	I
88877473564677777566236771 888777473564677777567738	1904	I
8212214	1905	I
878716788877777777777777777777777777777	- 0	I
862776226335925773842228662779 6	1906 swr 100 recrues, 1909 swr 1806	l
828596286715222232770268598275	1908	ı
882596674674677777888865777767	1909	l
9 6 6 111 139 112 113 114 114 115 116 117 117 117 117 117 117 117 117 117		ı
3 3 8 4 5 7 7 8 8 8 8 7 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	1897 =	l
1100 1100 1100 1100 1100 1100 1100 110	1898 a obt	
8 6248041817808817818808447648	1897 de mau 1899 au	
100 100 100 100 100 100 100 100 100 100	40001	-
34 4 7 6 6 6 7 7 7 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8 8	1900 vaises	
36 96 4 4 7 120 11 1 7 4 4 4 5 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	1902 5	
10 5 10 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	$\frac{1902}{1903}$ $\frac{1}{9}$	l
23755665756575656575656575656575656575656575656575656575656575656575656575656575656575656575656565756565657565656575656565756		١
2376635423353573751511077 7 2576635418128669562551211077 7	1904	
24 1 2 1 2 1 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	4 0001	-
	1906 g 1907 a	Consession of the last
	$\frac{1907}{1908}$	-
	$\frac{1900}{1909}$	
0 000000000000000000000000000000000000	1303	-

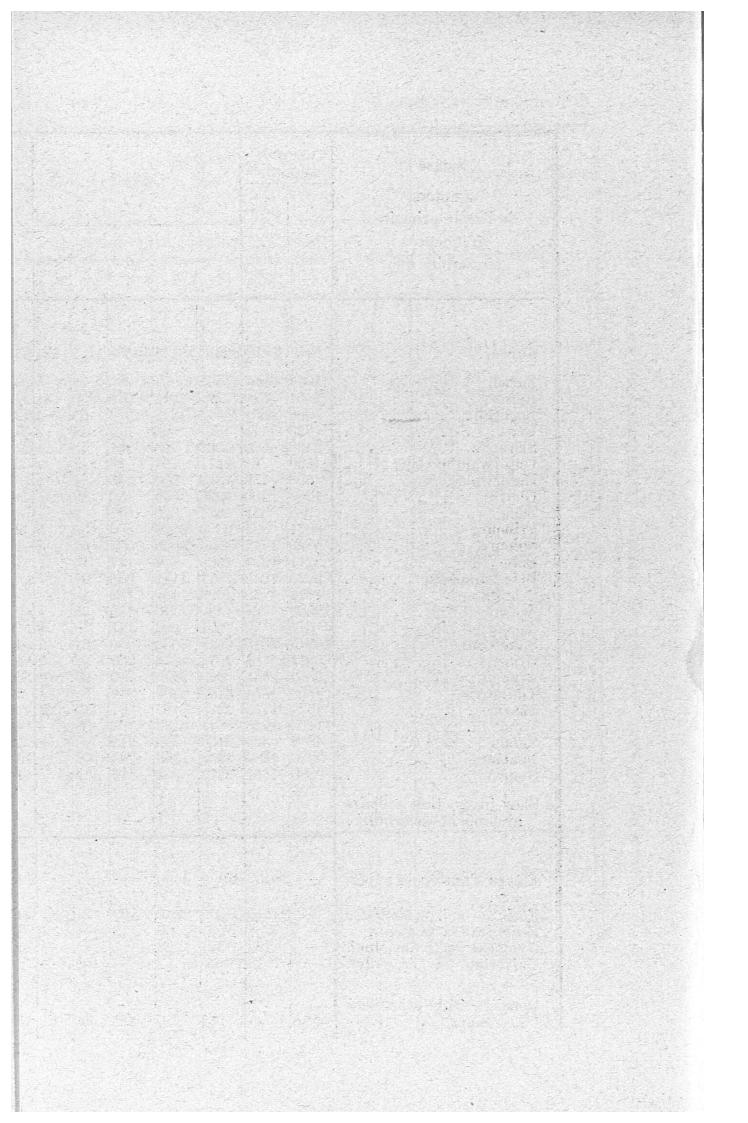
VIII. Nombres proportionnels des bonnes et des mauvaises notes, par cantons.

d) Connaissances civiques.

Zurich. Berne. Lucerne. Uri. Schwytz. Obwald Nidwald Glaris. Zoug Fribourg Soleure. Bâle-Ville Bâle-Camp. Schaffhouse. Appenzell-Int Saint-Gall. Grisons. Argovie. Thurgovie. Thurgovie. Tressin Vaud. Valais. Neuchâtel. Genève.	Cantons	
76564355485555674643657488655	1896	
55.55.45.28.45.35.45.45.55.55.55.45.45.45.55.55.55.45.28.45.35.45.28.45.35.45.45.35.45.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25.25	1897	
57655586554435588855445455	1898	
55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	1899 de bonnes 1900 notes, c. 2-2-4.	
53 53 54 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	1900	
56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 56 5	1901 2	
55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55 55	1902	
7663545547555575455757575757575757575757575	1903	
575564556455766455766455766455766455766455766455766455766455766456766466466646	1904	
660 660 660 660 660 660 660 660 660 660	1905 =	
656673566666666775576666666666666666666	1906 ° Sur	
66675642777566984 6676627777566984 66766277777777777777777777777777777777	1907	
6672136605522664466567656565666666666666666666666	1908	
577755555555555555555555555555555555555	1908 recrues, 1896 1897 de n 1898 de n 1899 n	
112112241 1 12211 232586 17 5822221144 800 17	1896	
1 1111122232	1897	
9971281218824551851851 5	1898 2 5	
%1%97992241716 111212	1898 de de nu 1899 m u	
100 8 10 2 11 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20 20		
&54954555555555555555555555555555555555	$\frac{1900}{1901}$ as $\frac{1}{2}$	ı
5581291213889911213671231311 12		
5696210712260148069319913112 12	1903	
10000188720171299899771251212121	1902 notes, c. 1904 c. 1905	l
457612865534168782882244891 10	1905	
8464 ¹ 87 ¹ 61111668746115 ³ 611109	1906 을	İ
× 580 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 × 1 ×	1907	
6488487748677486286666666666666666666666	1908	
74444891011111111111111111111111111111111	1909	1

lX. Résultats des examens de la période quinquennale de 1905 à 1909, par cantons.

	Recr	ues					1					1					T					T	Nom	bre de	s rec	rues a	yant	obten		Lecture	Cor posit	ion	Calcul	eivi	ruction ique			Sur 1	.00 red			
Suissé Canton	exami	nées Des-		Le	ecture				Comp	ositio	n			Calc	ul			Inst	tructio	on civ	rique		1	a note	e tota	le		la not		Sur 1		la no		t obte	nu	ontl	a note	e tota		nt la no	on 5	ont uivi
de l'école primaire	Nom-	quelles ont suivi							N	ombr	e des 1	ecrues	avec	la ne	ote		1_					-	4	7	3000			dans p		1 4	1 ou	4 ou	1 4	l 1	4 on	4 7	7 11 à à		19	de d'u	é	ole
fréquentée en dernier lieu	total	une école supé- rieure	1	2	3	4 1	5	1	2	3	4 5	1	2	1	1	5	1	ı	2	3	4	5	6	10			20 b	leux b		2 5			2 5	- 11		6 1	0 14	18 2	20 br			upé- eure
Suisse. Zurich Berne Lucerne Uri Schw;tz. Unterwald-le-Haut Unterwald-le-Bas Gtaris Zoug Fribourg Soleure Bâle-Ville Bâle-Campagne Schaffhouse Appenzell-Int. Saint-Gall Grisons Argovie Thurgovie Tessin Vaud Valais Neuchâtel Genève Sans instruction scolaires	15374 29051 5906 620 598 1360 985 6091 4833 3211 3258 1616 2523 614 10275 3911 9384 4454 4454 4452 4483 5420 2895	8997 5540 2531 171 520 61 139 490 344 827 1712 1371 1045 743 728 75 3340 1468 2451 1554 1130 1928 399	11403 17229 3418 307 1363 411 349 936 617 2650 2525 1811 1026 61389 251 6049 1974 2460 2238 6844 2460 325 325	3091 8511 1842 326 765 191 200 308 313 2074 1602 544 1111 467 740 222 3033 1273 2876 1309 1465 3182 1750 1169 1169 1179	175 281 18 45 93 54 860 505 127 308 113 336 121 1066 600 756 338 618 734	78 330 65 222 43 4 23 1 55 27 10 55 58 121 62 86 88 113 66 47 55 56 125 125 126 126 127 127 127 127 127 127 127 127 127 127	541 533 8 377 1 32 7 22 1 211 7 8 6	555391 8188 11164 2060 1855 728 238 182 238 182 237 117 11839 1923 1248 886 105 886 105 3573 2102 1476 4458 41600 2476 1501	10077 2216 252 814 230 236 357 2251 1846 806 1108 466 873 204 3344 1280 3633 1787 1484 3998 1817 1591	2323 6776 1422 338	320 925 189 49 148 7 21 56 18 141	23 89 - 3 9 6 - 3 16 29 22 22 5 14 7 14 1 8 14 11	39 403 15 855 14 17 42 2 94 6 98 17 10 88 147 11 10 88 10 8 10	566 26 5692 55 572 56 572 56 572 56 573 66 574 66 575 676 68 576 68 577 68 577 68 578 68 5	614 8 484 18 484	52 140 5 5 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	13 5020 88 9 1 4 8 6 6 2 1 1 1 2 2 1 1 1 2 2 1 1 1 5 2 3 1 1 1 5 3 6 6 1 6 3 1 1 6 3 1 1	009 4 9865 9 9772 1 159 159 1664 180 482 254 180 482 326 045 2 736 1977 199	1196 4 9430 8 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1954 2 1955 2 19	1561	529 95 419 8 36 131 38 347 315 225 219 156 272 87 1234 429 630 376 564 478 234 252 166	01	8262 3264 1	4907 0282	1957	$\begin{array}{c} 245 \\ 665 \\ 147 \\ 46 \\ - \\ 8 \\ 48 \\ 9 \\ 101 \\ 1112 \\ 33 \\ 54 \\ 27 \\ 85 \\ 32 \\ 344 \\ 163 \\ 180 \\ 79 \\ 200 \\ 133 \\ 77 \\ 84 \\ \end{array}$	21 10 2 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1 1	6970	698 1498 372 70 245 2 22 89 22 229 203 121 151 76 162 64 719 332	87 97 99 91 94 98 88 96 99 92 84 77 88 83 91 92 92 98 86 85 99 90 86 85 95	1 75 1 75 1 73 1 73 3 52 2 63 7 75 1 70 2 75 1 76 1 72 2 76 6 77 1 76 1 72 1 76 1 77 1 80 1 72 1 73 1 74 1 75 1 76 1 76 1 77 1 77 1 77 1 77 1 77 1 77	2 4 4 7 7 1 4 4 5 5 2 3 3 3 1 3 3 2 6 9 9 6 9 6 9 6 9 6 9 6 9 8 9 8 9 9 8 9 8	77 75 68 62 1 65 1 77 71 78 76 74 77 79 74 75 79 74 62 77 78 60 78 81 81 86	6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6 6	0 10 10 19 9 13 3 10 10 11 19 9 13 11 18 18	54 466 28 37 52 41 53 43 47 46 56 54 48 44 26 44 39 48 50 36 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50 50	31 12 36 17 36 14 39 30 35 18 34 22 35 18 36 14 35 13 36 24 37 10 37 10 38 11 38 12 38 12 38 14 38 14	4 4 1 - 6 1 4 4 1 6 2 2 1 1 7 4 2 2 3 3 2 2 3 3 2 2 3 3 2 3 3 3 3 3 4 4 4 2 2 3 3 2 3 3 3 3	0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0 0	40 31 44 43 33 35 36 46 41 34 16 36 39 28 39 28 39 34 42 47	5 5 5 5 6 8 10 0 4 7 2 2 4 4 4 4 5 5 6 10 7 8 8 4 9 8 9 8 4 9 8 9 8 4 9 8 9 8 4 9 8 9 8	30 59 19 43 21 10 23 36 35 43 32 46 32 29 12 33 38 26 32 25 17 8 24 54
ni domicile déterminé.	4	-	_	1	— 		2		-	1		3 -		-		+	1				3								27				00		00 4	0-	11	1 0	Í	70	ا	
Elèves d'une école supér	-	40409	37896	2400	112	1	-	32912	6751	734		1 314		43 1		93			1624		253		34200		341	5		80552		100	0 98			0 8		85 79		1 0		76 67	0	_
soit: Ecole second. ou similaire Ecole profes. moyenne . Gymnase ou école simil Université ou l'éc. polyt	=	27515 5284 6782 828	5214 6758	68	2		- - -	20407 5060 6620 825	200 157	705 24 5 —	11	1 194 - 49 - 62 - 7	80 2 31 5	41 1 64 02 36	510 38 47 2	89 2 2 -	$- \frac{4}{5}$	3622 1448 5678 783	9898 707 975 44	3746 127 125 1	247 2 4 —	-1	21631 5118 6627 824	5547 160 152 4	332 6 3 —		-	4976 6400 810	1	100 100 100 - 100	0 100 - 100 - 100		99 99 100	0 9 0 9 10	98 0 98 0	97 98 100	3 2	0 -		94 94 98	0 -	_
Dernière école primaire à l'étranger		748	1448	496	222	44	13	1038	572	456	118	34 8	338 5	90	541	242	7	639	587	658	275	59	987	719	397	104	11	821	212	87	3 78	3 7	64	11 5	55 15	45	32 1	18 5	0	37	10	34



X. Répartition, par cantons, des recrues ayant reçu une instruction supérieure.

SUISSE Zurich Berne Lucerne. Uri Schwytz Obwald Nidwald Glaris Zoug. Fribourg Soleure. Bâle-Ville Bâle-Campagne Schaffhouse Appenzell-Int. St-Gall Grisons Argovie Thurgovie Tessin Vaud. Valais Neuchâtel Genève	CANTONS
40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 40 4	1896
41 112 12 12 12 13 14 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15 15	1897 g
46 1 12 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2 2	1898
49 49 110 110 110 110 110 110 110 110 110 11	1899
49 49 49 49 49 49 49 49 49 49 49 49 49 4	1900
17 154 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17 17	1901 😅
5522 7 148 3 2 2 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	1902
54 54 54 54 54 54 54 54 54 54	1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 1907
528 252 26 26 26 27 27 27 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28 28	1904 6 5
502 744 3 3 2 2 8 2 8 2 8 2 8 8 2 8 8 2 8 8 2 8 8 8 2 8	1905
55 25 16 16 16 17 17 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18 18	1906
25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 25 2	1907
31 32 34 35 36 37 38 39 31 32 33 34 35 36 36 37 38 38 38 38 38 38 38 38 38 38	1908
25	1909
72885684918588738477727677777 72885688798873887777276777777	1896 E
71294848798177777548485973797586775	1896 Sur 10 1897 Sur 10 1898 Sur 10
28.8.8.7.8.7.8.7.8.7.8.6.8.8.1.8.7.7.7.6.7.6.7.8.8.8.7.8.7.8.7.8.7.8.7	1897 rieure, 1898
78956788888988776678888888888877667888888888	1000 0 -
5998179877708747758770659 629887799877708774775877708777	1900 0 0
78987886798887986987869874 748867888679888788987887887887887888788878	1901 8 8
7998798867754657887737887793767 7998798866775465788773798779377	1902 25
58488777888778887757677 69488877788877888778887778	1903 7.6
6.88 9.83 6.73 6.89 7.73 6.80 7.73 6.80 7.73 6.73 6.73 6.73 6.73 6.73 6.73 6.73	1904
789878868686788776881768697 789878868686788776881768977	1905 ne.
782878268885567756688875989	1906 esu nstr
59998886789869787988886787 59998886789886787878787878787878787878787	1900 int obtenu de très bons résultats to 1907 i 1908 i 1907 i 1908 i 19
78889977946877248687178787878787878787878787878787878787	1908 5
28986228882772774888272684 7	1908 5 1

XI. Résultats d'examen des recrues qui n'ont fréquenté que l'école primaire, par cantons et pour la période quinquennale de 1903 à 1907.

Sans instruct, scolaire ni domicile déterminé .	Neuchâtel	Vaud	Thurgovie	Grisons	Appenzell-Int	Appenzell-Ext	Bâle-Campagne	Bâle-Ville	Fribourg	Zoug	Glaris	Unterwald-le-Haut	Schwytz	Uri	Lucerne	Berne		SIIIS	fréquentée en dernier lieu	Canton de l'école primaire	GINGCE
6	5341 5909	11220	4833	3967 9171	10203	2547	3192 1626	2982	5919 4787	967	1327	542	2457	830	5972	28670	15007	135144	Nom tota	ıl 	Recrues examinées
6	4159 1378	9501	3311	2670 7083	7263	1849	2250 914	1860	3996	649	872	597 470	1975	668	3635	23676	0010	98119	Desque n'ont qu'une in tion pri	reen	ies nées
17	928	870	289	88 88	83	79	88	94	82 %	89	88	94	85	68	77	8 8 2 4	000	x	261	Su	Lecture
83	<u> </u>	o 14	<u></u>	<u>ب</u> د.	10 C	<u> ယ</u>	برد	0	ಬ ⊢	<u>, </u>	19 -	ے د	10	မ	ယ	<u>ه</u> ا	<u>+ 1</u>	<u>ა</u>	5 G 4	Sur 100 recrues obtenu	
	68	328	73	68 68 68	58	57	6 <u>1</u>	22	2	56	65	л 6 л 6	50	39	49	338	2 2	3 	201	obt	Compo- sition
<u>8</u> 2	<u> </u>	n	္ ယ	<u>2</u> 4	<u>∞</u> =	· _1	<u>ත</u> ප	12	<u>.</u> 4	4.0	~ 10	<u>ت در</u>	10	10	00	ຫວ	٥ .	л <u></u>	5°2 4	recrues obtenu	po-
	707	1221	68	69	59	688	3 2	66	6 2	126	63	64	15	52	43	g 2	7 6	3 3	20 1	primai la note	Calcul
100	204	0.00	2 9	17 6	<u> </u>	200	51	10	30	,11	12	<u>ာ ပ</u>	14	14	18	. j	д ; П (<u>-1</u>	5 0 4	naire	cul
	46	202	248 248	66 27 28	38 2	45	35 36 4	49	57.0	52	48	л g	42	36	39	49	3 8	49	2° 1	primaires, ont la note	Instruction civique
100	13 7 °		313	့ လူ လ	19	17	2011	13 i	19 \ 29 \	100	16	1 5 4	21	18	19	36	2 1	3	5 G 4	1	etion lue
1	22 25	248	32	335	23	24	220	36	9 c	15	36	24.2	24	12	15	25	0 0	99	⊕ • • • • • • • • • • • • • • • • • • •		Su
1	39 49	40	1 1 2 2 2	46	4.6	44	57 £	46	4 6 6	55	45	34	41	45	44	45	6	43	5 a ~ 7	la n	r 100
17	19	2 2 2 2	25	1 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3 3	27	27	22	17	38	23	22	35	29	36	ည	200	0 l	94	14 à 11	note to) rec
66	120	o 12 ~	110	သ ~	1 UT G) (10)	ಲು ಲ	, ,	4 N) ယ	4	ಬ –	. 6	7	6	44	٠,	4	20 a> 5	totale	rues
17	0 0	000	۔ ا	00		, ,	00	, ,	o l	0	0	ے ا	0		0	0)	D	20 20		prin
1 -	29 29 20	29 24	119	22 22	14	151	19 14	25	16	211	20	1 S	15	7	∞	21	1 6	19	de deux branches	la n	Sur 100 recrues primaires, ont obtenu
100	44	1 4 4	16	5 5	113	9	9 ~	10	/1 U	, G	10	א מ	.12	12	13	712	3 6	x	plus d'une branche	note 4 ou 5	
100	478	3 8 8	169	76	28	338	570 560	62	36	67	66	9 E	80	80	61	85 83	3 8	73	Sur 1 n'ava instruc	00 rec ient qu tion pr	'une

1907, voici un abrégé du tableau publié, en 1908, par le Bureau fédéral de statistique. (Tableau XI.)

Ce qu'on peut constater, c'est la diminution constante des mauvais résultats, dans les cantons romands surtout: Vaud, Neuchâtel, Genève n'en ont plus que 4%; Fribourg 5%; Valais 6 %; Berne 7%. On est surpris de voir les élèves primaires de Zurich, de Glaris, de St-Gall, des Grisons marcher avec plus de 10 % de mauvais résultats. Quant aux bons résultats des élèves de cette catégorie, nous les trouvons encore dans la Suisse romande qui n'est dépassée que par l'Obwald. Si le but de l'école primaire doit être de répandre autant que possible une instruction suffisante, une éducation vraiment populaire et nationale, il faut reconnaître qu'elle a très probablement sa meilleure organisation dans les cantons qui offrent un minimum de mauvais résultats lors des épreuves pédagogiques du recrutement. Ces examens sont donc, quoi qu'on en dise, une pierre de touche qui peut jusqu'à un certain point servir à constater si les cantons remplissent leurs obligations dans l'application de l'art. 27 de la Constitution fédérale.

Les professions.

On s'est demandé aussi quelle devait être l'influence de la profession de la recrue sur les résultats de son examen. Il est évident qu'un jeune homme qui de l'école primaire entre dans le commerce, dans un bureau aura de meilleures notes en général que celui qui passe directement aux champs, à la fabrique ou au chantier. Nous ne parlons pas de ceux qui dans leur profession doivent nécessairement passer dans des écoles moyennes ou supérieures. Nous donnons le tableau des résultats par professions pour l'année 1904, aucun n'ayant été publié dès lors. Nous ne citons que les professions ayant fourni au recrutement plus de cent jeunes gens. (Tableau XII.)

Les faibles d'esprit.

Toutes les années un grand nombre de recrues ne peuvent être examinées par suite de surdi-mutité, de surdité plus ou moins prononcée, de mutisme, de cécité, d'épilepsie, d'infir-

XII. Résultats généraux des examens pédagogiques de l'automne 1904 par professions ayant fourni plus de 100 recrues.

	s al	De	esquell	les	Sur	100 rec	rues
Profession des recrues examinées	Vombre total des recrues examinées	ont fréquen- té une école supérieure	ont o la r 1	btenu 10te 4 01 5	e école jeure	ont ol la r 1	otenu note 4 ou 5
	Nombre des reci examin	ont fre té une supér	dans de deux brinches	plus d'une branche	ont fréquen- té une école supérieure	dans de deux branches	plus d'une branche
 Agriculture et élevage du bétail . Fromagerie constituant une entre- 	9469		1736	983	9	18	10
prise spéciale	264	46	79	3	17	30	1
3. Jardinage	281	69	80	6	25	28	2
4. Boulangerie	512 198		134	12 4	24 30	26	2
5. Confiserie, pâtisserie, chocolat.6. Boucherie, conserves de viande .	360		55 79	19	22	28 22	2 5
7. Confection de vêtements	185		29	11	17	16	6
8. Fabrication de chaussures	295		52	29	10	18	10
9. Chaufournerie et tuilerie	107	7	11	21	7	10	20
10. Maçonnerie et gypserie	460	41	55	66	, 9	12	14
des bâtiments	136	3	10	22	2	7	16
12. Charpenterie	253		51	8	12	20	3
13. Menuiserie et vitrerie	623		167	25	17	27	4
14. Serrurerie, meubles en fer	587	156	197	10	27	34	2
15. Ferblanterie et lampisterie16. Peintres en bâtiments et vernis-	187	25	51	9	13	27	5
seurs	262	81	79	10	31	30	4
17. Sellerie, articles de voyage	152	ACTION TO SECTION	37	5	18	24	3
18. Typographie	235 264	104 53	111 74	1 19	44 20	47 28	0 7
90 Filage du coton	109		26	16	17	24	15
20. Filage du coton	139		27	20	17	19	14
22. Broderie	563		201	25	25	36	4
23. Taillanderie et maréchalerie	357	48	72	12	13	20	3
24. Fonte du fer, machines et outils.	1168		413	38	45	35	3
25. Charronnerie et outils en bois .	201	19	46	9	9	23	4
26. Horlogerie, outils d'horlogerie . 27. Petite mécanique, instruments de	1151	173	333	40	15	29	3
physique et similaires	102	55	.56	1	54	55	1
trice)	150	66	57	2	44	38	1
29. Commerce proprement dit		1138	1231	21	64	69	1
30. Banques, agences, assurances.	343		296	1	83	86	0
31. Hôtels et restaurants	615	.184	171	26	30	28	_ 4
ferrées	550		301	20	49	. 55	. 4
33. Service des postes et télégraphes.	290		219	3	70	76	1
34. Camionnage et voiturage	377		36	51	7	10	14
35. Enseignement	139		139	_	100	100	_
36. Etudiants		1216	1166		100	96	
Nombre total	26718	7051	8619	1708	26	32	6

mités de tout genre. Il arrive aussi que nos ressortissants arrivés de pays étrangers ne parlent aucune de nos langues nationales. On a même vu, en 1904, deux recrues neuchâteloises se refuser à subir l'examen en déclarant ne pas vouloir se soumettre à l'organisation militaire. Les recrues àgées de plus de 26 ans, ne subissent plus l'examen depuis quelques années. Cette catégorie comprend essentiellement des étrangers fraîchement naturalisés ou des Suisses élevés ou ayant passé à l'étranger. Leur arrivée au pays explique leur inscription immédiate dans les contrôles du recrutement.

C'est en 1901 que le Département militaire fédéral a décidé qu'à l'avenir les aveugles et les sourds-muets ne seraient plus astreints à l'examen. Auparavant, il arrivait qu'on leur faisait passer un examen partiel dans les branches où c'était possible.

Mais une catégorie nombreuse de dispensés figurent dans la statistique sous le nom d'idiots jusqu'en 1905 et sous le nom de faibles d'esprit à partir de cette date. Le nombre des faibles d'esprit augmente continuellement. Il était de 109 en 1896 et de 250 en 1907, comme on peut le voir au tableau de la page 160. (Tableau XIII.)

Cette question des anormaux n'est pas résolue. Faut-il tous les faire passer à l'examen, ou faut-il faciliter encore l'exemption? Ce qu'il y a de certain, c'est qu'aucune règle générale n'est appliquée et que toute cette partie du recrutement est abandonnée à l'appréciation des médecins militaires. On en voit qui réclament l'examen pour des jeunes gens non susceptibles de culture intellectuelle renvoyés régulièrement de l'école pour faiblesse d'esprit, tandis que d'autres sont beaucoup plus larges dans leurs dispenses.

L'enfant anormal a droit aux mêmes soins que l'enfant normal. Il faut espérer qu'on arrivera peu à peu en Suisse à renvoyer des classes ordinaires, pour les faire passer dans des classes spéciales et dans des établissements appropriés, tous les idiots, les imbéciles et les débiles. Au-dessous ou à côté de l'école primaire, qui recevra tous les enfants susceptibles de culture intellectuelle, il faudra un autre ordre de l'enseignement avec des maîtres et des maîtresses formés spécialement dans le but d'éduquer les anormaux, quitte à faire passer ces élèves dans le cadre normal dès que les progrès physiques, intellectuels et moraux le permettront.

XIII. Nombre des recrues « faibles d'esprit » non examinées, de 1896 à 1909.

	1896	1897	1898	1899	1900	1901	1902	1903	1904	1905	1906	1907	1908	1909
Zurich .	11	12	10	11	13	12	22	24	17	27	38	33	19	24
Berne	17	25	19	16	25	41	50	68	77	64	56	72	49	51
Lucerne	10	17	14	9	11	15	8	5	13	11	7	16	10	10
Uri	2	7	7	4	1	2	6	6	3	3	6	6	_	3
Schwytz	4	1	6	6	2	4	. 1	1	5	11	6	7	8	6
Unterwald-le-Haut	2	-	2	2	_	2	-	_ 1	1	3	-	1	3	_
Unterwald-le-Bas	_	_	_	_	_	1	-	1		1	2	1	-	_
Glaris	1	2	2	2	1	3	3	3	1	3	2	3	_	4
Zoug		2	-	-	1	1	1	2	1	_	1	3		1
Fribourg	1	6	13	5	13	8	21	22	16	13	15	20	11	9
Soleure	4	. 7	5	5	14	5	10	9	10	11	10	5	11	12
Bâle-Ville	1	_	3	1	1	1	_	5	5	2	4	3	1	. 1
Bâle-Camp.	-	8	2	1	2	2	4	7	3	5	3	-	2	2
Schaffhouse	2	2	-	1		_	1	2	-	1	-	3	3	1
Appenzell RhExt.	10	3	6	5	5	9	7	6	6	9	8	4	5	1
Appenzell RhInt.	2	_	2	<u> </u>	-		1	3	2	3	2		2	2
St-Gall	12	14	6	4	8	12	15	16	12	13	26	13	16	6
Grisons	6	7	4	17	16	6	6	9	11	10	7	10	11	6
Argovie	10	12	8	16	9	15	16	19	28	27	21	16	13	16
Thurgovie	2	1		5	5	2	1	3	3	3	8	6	7	3
Tessin	5	4	2	3	2	4	6	7	16	7	11	8	3	8
Vaud	_	5	1	2	9	10	1	5	6	6	14	15	11	10
Valais	4	5	6	7	2	2	2	3		_	1	2	7	7
Neuchâtel	1	2	1	4	3	1	2	2		_	2	1	2	3
Genève	2		-	1	1	1	_	-	2	1	-	2		_
Suisse	109	142	119	127	144	159	184	229	238	234	250	250	194	186
Etranger	70		_	_	-	-	1	_	-	2	2	2	-	1
Total des recrues														

non examinées 175 188 162 174 196 201 342 435 505 543 650 626 556 548

Remarque. C'est à partir de 1906 que ces recrues figurent sous la rubrique « faibles d'esprit »; auparavant la statistique les taxe d'« idiots ».

Comme le plus grand arbitraire règne à ce point de vue dans l'admission des anormaux aux épreuves pédagogiques du recrutement, nous pensons que toutes les recrues ayant suivi l'école primaire devraient être astreintes à l'examen. Ce serait là un moyen de constater les déficits et d'attirer l'attention publique sur les infirmes intellectuels.

La dernière école fréquentée.

L'attribution des recrues à la dernière école fréquentée donne souvent lieu à contestation. Une recrue de langue française a passé sa dernière année d'école dans un autre canton allemand. Au recrutement, elle fait ses travaux écrits en français, répond en français; on l'attribue généralement à son canton français d'origine, soit à l'avant-dernière école fréquentée. Nous ne parlons pas des indications erronnées des recrues mais qu'on a pu corriger. Elles étaient de 101 en 1896, 65 en 1897, 64 en 1898, 85 en 1899, 112 en 1900, 104 en 1902, 85 en 1903, 66 en 1904, 120 en 1906.

Pour arriver à plus de sécurité, le Département militaire fédéral exige de chaque recrue l'exhibition du livret scolaire cantonal qui est maintenant délivré à tous les élèves primaires suisses. Dans quelques années, on pourra contrôler exactement la fréquentation scolaire de la recrue au moyen du livret scolaire. Voici, pour quelques cantons, le nombre des livrets scolaires, qui, en 1908, manquaient au recrutement: Fribourg 59, Grisons 70, Tessin 210, Vaud 231, Valais 63, Neuchâtel 83, Genève 142.

Le livret scolaire a une heureuse influence sur la fréquentation scolaire et il empêche de soustraire les élèves tant à l'école primaire qu'à l'école complémentaire. Les cantons se rendent sous ce rapport des services réciproques, en facilitant la transmission des livrets qui renseignent immédiatement l'autorité scolaire du nouveau domicile de l'élève. C'est ainsi que le nombre des enfants qui échappent complètement à l'école est réduit à un minimum en Suisse. Le recrutement en a fait découvrir 3 en 1896, 8 en 1897, 6 en 1898, 2 en 1899, 2 en 1900, 2 en 1901, 2 en 1902, 5 en 1903, 3 en 1904, 1 en 1905, 8 en 1906, 6 en 1907, 2 en 1908, 1 en 1909.

Suivant sa langue maternelle, la recrue reçoit, encore à

remplir une feuille blanche (Ausweis) si elle parle l'allemand; jaune (Certificat) si elle parle le français ou vert (Certificato) si elle parle l'italien, analogue à l'en-tête de la feuille d'examen dont nous donnons un modèle, page 142. C'est ce bulletin qui, comparé par l'expert au livret scolaire, est la base de l'attribution de la recrue à tel ou tel canton, telle ou telle école. Sur la demande de Berne et de Zurich, ces bulletins sont envoyés maintenant aux autorités cantonales.

Influence du chemin à parcourir pour atteindre l'école.

Comme la Suisse est un pays très montagneux, on a cru longtemps que les élèves éloignés des maisons d'école devaient nécessairement avoir de mauvaises notes par le fait du mauvais temps et des mauvais chemins. Cette assertion n'a qu'une valeur très relative, comme on peut le voir en comparant les résultats des deux cantons d'Uri et du Valais aussi montagneux l'un que l'autre. Le Bureau fédéral de statistique a fait à ce propos plusieurs enquêtes. Il a publié, en 1897, quatre tableaux que nous abrégeons (page 163).

Ainsi la bonne organisation scolaire, le bon maître produisent de bons résultats, malgré la longueur ou la difficulté du chemin qui conduit à l'école. Combien a-t-on vu et combien voit-on encore aujourd'hui d'élèves qui tous les jours ont une heure et même deux heures de marche pour atteindre une bonne école secondaire et qui font joyeusement le trajet! Combien de personnes instruites ne trouve-t-on pas dans les fermes et les maisons isolées de nos montagnes et qui souvent sont des aides précieux pour nos savants dans leurs recherches sur l'histoire naturelle du pays, car la réflexion et l'isolement en ont fait des observateurs de premier ordre!

L'inscription des notes dans le livret de service.

Les notes de l'examen pédagogique des recrues, de même que celles de la capacité physique, sont inscrites dans le livret de service. Ce mode de faire donne lieu de temps à autre à falsification; le soldat rature les notes inscrites et les rem-

XIV. 1. Mauvais résultats d'examen et conditions défavorables du chemin de l'école.

Districts	un	oliers qui avaic chemin de plu	us	Sur 100 recrues examinées de 1892 à 1897 ont obtenu de très mauyais résul-
d de la companya de l	l'une 1/2 heure	de 1 à 2 h.	de 2 h.	tats d'ensemble
Franches-Montagn	es 16	3		23
Pays-d'Enhaut	17	1		26
Monthey	13	7	18. s <u>. 7</u> . su	18
Uri	16	11	2	20

2. Mauvais résultats d'examen et conditions moins défavorables du chemin de l'école.

Delémont	8	1	_	22
Moutier	8	2		20
Bellinzone	8	1		19
Locarno	9	<u></u>		16
Lugano	7			17

3. Mauvais résultats d'examen et conditions assez favorables du chemin de l'école.

Porrentruy	3	<u></u> 1	21
Mendrisio	3	_	23
Conthey	1	<u></u>	18
Martigny	6		19

4. Bons résultats et conditions défavorables du chemin de l'école.

Lavaux	10	1		9
Loèche	9	9	_	9
Rarogne	10	7		8
Viège	17	15	3	8
Val-de-Travers	16	1	_	5

place par de meilleures. Ces procédés constituent une contravention et sont sévèrement punis. Heureusement que les cas de ce genre sont très rares. La publicité donnée à ces affaires les réduit à un minimum. On a dit aussi que les notes du livret consultées par le patron pouvaient nuire au placement ou à l'avancement de l'employé. M. Gavard s'était fait l'écho de ces revendications et avait proposé de ne plus inscrire les notes dans le livret de service, mais d'en confier la liste aux officiers avec mission de les employer discrètement en cas d'avancement en grade. Le but de l'examen serait réalisé quand même et la dignité du jeune homme, sauvegardée.

D'un autre côté, on a dit que les notes sont utiles à l'officier de recrutement pour l'incorporation. En outre dans une armée républicaine, il importe que les officiers et les sous-officiers puissent se rendre compte immédiatement de la valeur intellectuelle de l'homme à qui une mission est confiée ou qui doit monter en grade. Si quelques patrons en arrivent à juger un ouvrier sur les seules notes de son livret militaire, cela ne prouve pas en faveur de leur perspicacité. L'inscription des notes au livret de service est un stimulant pour le jeune soldat qui se prépare aux examens de recrues. Quand on la supprimera, l'amour-propre disparaîtra et l'on se trouvera en présence de l'indifférence générale. Comme nous l'avons déjà fait précédemment, nous concluons à l'inscription des notes dans le livret militaire, les avantages étant incontestables.

Le deuxième examen.

Pour corriger la dureté et l'injustice accidentelles d'une première épreuve le règlement a introduit la faculté pour le jeune homme de faire un deuxième examen, s'il n'est pas content du premier. On pourrait croire qu'un grand nombre de jeunes gens profitent de cette disposition. Eh bien! non. Il y en a eu 6 en 1897, 8 (14) en 1898; 0 (3) en 1899, 7 (9) en 1900, 6 (10) en 1901, 6 en 1902, 2 en 1903, 1 en 1904, 10 en 1905, 13 en 1907, 7 en 1908.

Les deux nombres indiqués pour les années 1898 à 1901 varient par suite des sources consultées. L'importance du deuxième examen est donc nulle ou à peu près. C'est une

preuve de plus de la compétence et de la bienveillance des experts pédagogiques fédéraux.

Le recrutement et la conduite des recrues.

Le recrutement commence généralement à 7 heures du matin. Les autorités militaires ne tarissent pas d'éloges sur le choix de cette heure matinale. Les jeunes gens forcés de partir tôt n'ont pas le loisir de passer à la pinte ou à l'auberge avant de se présenter à leurs chefs. La bonne marche des épreuves pédagogiques est donc aussi favorisée par l'entrée hâtive des recrues dans la salle d'examen.

Il est évident que ces locaux doivent être vastes et spacieux, bien éclairés. Ce n'est pas toujours le cas, paraît-il, et on trouve dans les rapports officiels des critiques concernant les localités romandes suivantes: Saint-Imier, Porrentruy, Cernier, la Chaux-de-Fonds, Fleurier, Travers, Estavayer, Châtel-St-Denis, Cully, Lucens, Echallens, Romainmôtier, Grandson, Sierre, Sion, Orsières. Nous ne parlons pas des lieux de recrutement de la Suisse allemande et de la Suisse italienne qui donnent également lieu à réclamation. Ces dernières années on a augmenté considérablement le nombre des lieux de recrutement et l'on a abaissé à soixante au plus le nombre des recrues à examiner le même jour. Il se peut aussi que quelques localités aient été prises au dépourvu.

Quant au matériel d'examen (papier, plumes, encre, bu-

vard) il ne laisse pas à désirer.

A la louange de la jeunesse suisse, on peut lire dans les rapports du Département militaire fédéral que la conduite des recrues est excellente le jour du recrutement. Les extraits que nous avons consultés signalent une seule exception pour quelques recrues du Tessin.

Rapports cantonaux sur les examens de recrues.

Les examens de recrues ont eu une influence prépondérante sur le développement de l'instruction publique dans les cantons. Ils ont eu leur répercussion sur les législations sco-

laires cantonales, et ont contribué à une meilleure organisation des écoles primaires et secondaires, à de grands progrès dans la formation des instituteurs et des institutrices, à l'amélioration des traitements. Le développement réjouissant des cours et des écoles complémentaires est une conséquence des examens de recrues. A l'origine ce n'étaient que des cours de répétition pour les examens de recrues. Avec le temps, en se transformant, ces cours deviennent ici une œuvre post-scolaire d'éducation générale, et ailleurs des cours professionnels et commerciaux. Ce que nous voudrions relever dans les pages suivantes, ce sont les moyens employés par les cantons pour connaître et faire disparaître les causes des mauvais résultats de leurs recrues et ce qu'ils ont institué pour que les jeunes gens se présentent à leur avantage devant les officiers de recrutement et les experts fédéraux.

1. Canton de Zurich.

A plusieurs reprises le conseil d'éducation a recommandé aux commissions scolaires la surveillance des recrues le matin du recrutement pour les empêcher de consommer des boissons alcooliques et leur offrir une soupe avec un morceau de pain. Cette autorité conseille aussi aux membres des commissions d'école et du corps enseignant d'assister aux examens de recrues, de faire rapport à l'autorité locale en vue de rechercher éventuellement les causes des mauvais résultats constatés. En 1907, le Conseil d'Etat a voté un crédit de 500 francs pour donner une soupe aux recrues, entre l'examen pédagogique et l'examen des capacités physiques, selon les conseils du colonel Isler. Cet officier de recrutement a fait la remarque que la collation à ce moment augmente sensiblement les forces physiques des jeunes gens. C'est ce que confirme également le Conseil d'Etat d'après des observations faites à Uster, Pfäffikon et Rüti.

2. Canton de Berne.

En vue de comparer les résultats des examens de recrues avec ceux de l'école, le canton de Berne avait institué, en 1879, des examens de sortie pour tous les garcons des classes primaires libérés par l'âge de la fréquentation scolaire. Ces examens de sortie furent supprimés au bout de deux ou trois ans. Ce canton continua de publier les résultats des examens de recrues en les classant par districts et par communes, tantôt pour une seule année, tantôt pour une série d'années, comme dans l'exemple suivant qui comprend la période quinquennale 1898-1902.

r -	ınts	nes	Moye	nne des	notes po	ur 1898	-1902
Ecoles	Bulletins manquants	Nombre des recrues examinées	Lecture	Composition	Calcul	Géogr. histoire et instruction civique	. Total
District de Neuveville Diesse Lamboing Prêles Neuveville Nods Orphelinat Champ-Fahy . Progymn . Neuveville Ecoles privées	3 11 4 5 2 1 10 1	21 42 30 67 53 4 39 1	2,10 2,14 2,23 1,65 2,19 2,25 1,03 1	2,57 2,62 2,53 2,02 2,45 2,75 1,23	2,62 2,45 2,67 2,21 2,36 3 1,33	2,76 3 3,03 2,64 2,74 3 1,46 3	10,05 10,21 10,47 8,52 9,74 11 5,05 6

Ces rapports qui contiennent des considérations générales et des graphiques pour la comparaison des districts entre eux ou avec les cantons suisses ainsi que pour l'illustration des progrès et des reculs sont l'œuvre de M. Ph. Reinhard, instituteur à Berne, actuellement adjoint à l'expert fédéral en chef pour les examens de recrues. Ils ne sont plus publiés depuis 1903. Nous donnons en annexe un graphique comparatif des progrès et des reculs réalisés dans les deux périodes quinquennales 1897-1901 et 1898-1902 (N° 1, page 185).

3. Canton de Lucerne.

Le canton de Lucerne a continué de 1896 à 1909 sa publication spéciale sur les examens de recrues (*Die Rekruten-Prü-* fungen) rédigée, au nom du Conseil d'éducation, par le D' Joseph-Léopold Brandstetter. Les résultats des examens fédéraux sont classés par écoles et par communes, avec notes moyennes, nombre des bons et des mauvais résultats, moyennes de gymnastique.

Voici un exemple tiré du rapport de 1909.

Ecoles	Nombre des recrues	Lecture	Composition	Calcul	Connaissances civiques	Total	Elèves d'écoles supérieures	Bons résultats	Mauvais résultats	Gymnastique
District de Lucerne		•								
Adligenswil	4	1,50	1,50	1,25	2,00	6,25	2	2	_	11,25
Ebikon	7	1,14	1,57	1,43	1,71	5,85	4	4		7,43
Horw	12	1,58	2,25	2,17	2,25	8,25	4	1	_	8,75
Kriens	32	1,34	1,75	2,19	2,41	7,69	15	5	- 2	8,50
Littau	7	2,00	2,29	2,43	2,57	9,29	2	2	2	6,00
Lucerne	159	1,12	1,39	1,54	1,72	5,77	127	101	3	6,32

Citons quelques faits intéressants signalés par le $D^{\rm r}$ Brandstetter :

A Stans, il y a quelques années, on examinait un apprenti sourd-muet qui ne voulut pas écrire la composition dont le sujet était Lettre d'un apprenti à son père pour lui dire qu'il n'est pas content de son patron et qu'il demande à changer de place. M. Brandstetter se mit en relation avec le jeune homme et lui demanda pourquoi il ne voulait pas écrire. «C'est un mensonge, dit le sourd-muet, et je ne l'écrirai pas. » Sur les conseils de M. Brandstetter, l'expert lui donna le sujet contraire Un apprenti écrit à son père qu'il est très content de son patron et qu'il ne désire pas le quitter. Le sourd-muet tout joyeux se mit au travail et écrivit une lettre qui réussit à la satisfaction générale. L'horizon intellectuel des sourds-muets est en général très borné, c'est pourquoi M. Brandstetter con-

clut qu'il est préférable de les exclure de l'examen pédago-

gique.

Rapport de 1902. En Suisse les recrues ayant de bonnes notes comptent pour 32 %; celles qui ont de mauvaises notes, pour 7 %. Les journaux classent les districts et les cantons soit par ordre des bonnes, soit par ordre des mauvaises notes. Les 61 % des recrues n'entrent pas en ligne de compte pour ces journalistes qui disent : « Comme tu n'es ni froid ni bouillant, tu n'as qu'à te tenir coi » En 1909, le rapporteur rapporte le fait qu'une recrue lucernoise avec les notes 1, 1, 4, 4, total 10, fut classée dans les mauvais résultats, tandis que dix recrues ayant les notes 3, 3, 3, 4, total 13, passèrent dans les résultats moyens.

4. Canton d'Uri.

Le Conseil d'éducation publie, depuis 1907, un rapport sur les examens de recrues (Bericht des Erziehungsrates des Kantons Uri über die Ergebnisse der Rekrutenprüfungen). Ce rapport cherche à éveiller l'intérêt des autorités et de la population pour l'école, tout en faisant des propositions pour améliorer l'organisation scolaire. Il donne les noms de toutes les recrues qui ont obtenu la note 1 dans les trois exercices de l'examen de la capacité physique, ainsi que de tous ceux (35 hommes en 1908) qui ont la note 1 dans trois ou quatre branches de l'examen pédagogique. Les résultats sont ensuite résumés pour toutes les écoles du canton, avec total des notes 1, total des notes 2, etc., ce qui n'est pas très facile à saisir au premier abord.

Ecoles	Nombre		Т	OTAL	DES	Note	S	
PRIMAIRES	des Recrues	1	2	3	4	5	1-2	3-5
Altdorf	. 25	58	22	12	7	1	80	20
Andermatt	. 3	7	3	2	_	_	10	2
Bürglen	. 14	2	9	36	8	1	11	45
Erstfeld	. 20	28	32	19	1	-	60	20
Flüelen	. 5	11	5	3	1	-	16	4
Göschenen	. 9	10	17	9	_	_	27	9

5. Canton de Schwytz.

Le rapport annuel du Département de l'éducation et la Feuille officielle publient toutes les années un tableau des résultats des examens de recrues classés par écoles. Les recrues qui obtiennent une note totale supérieure à 16 sont punissables. Généralement on les fait suivre encore une année l'école préparatoire au recrutement (Rekruten-Vorschule). Ces écoles, suivant une circulaire du 12 juin 1907 préparent aussi les recrues à l'examen des capacités physiques. Dans le tableau cidessous, les écoles se classent de la meilleure à la plus mauvaise note, avec moyenne de l'année précédente comme terme de comparaison.

Communes de la dernière		Reci	RUES		Not	1909	NNE			
école primaire fréquentée classées d'après les résultats	Examinées au total	Non examinées	Examinées hors du canton	Ont fréquenté une école supérieure	Lecture	Composition	Calcul	Connaissances civiques	Total	Note Moyenne en 1908
1. Galgenen .	10	1	_	3	1,30	1,40	1,70	1,90	6,30	9,50
2. Ingenbohl.	20	_	5	5	1,20	1,80	1,85	1,65	6,50	6,91
3. Altendorf.	12	_	_	5	1,33	1,75	1,58	1,92	6,58	6,25
4. Lachen	13	_	2	4	1,31	1,69	1,69	2,08	6,77	5,37
5. Gersau	13	1	4	7	1,31	1,69	2,00	1,85	6,85	8,69
6. Schwytz .	56	1	12	13	1,36	1,80	1,84	1,98	6,98	8,37

6. Canton de Glaris.

Les examens de recrues dans le canton de Glaris ont donné lieu à plusieurs travaux particuliers.

M. R. Meier, instituteur à Engi, a fait en automne 1904, à la réunion de la Société des instituteurs glaronnais, une conférence qui a été publiée (*Ergebnisse der pädagog. Rekruten-prüfungen im Kanton Glaris*). Le canton de Glaris qui, en 1886, n'était dépassé que par Zurich, Bâle-Ville, Schaffhouse et Genève, est descendu dans les années suivantes au dixième, au douzième et même au dix-neuvième rang, en 1902. M. C. Auer, maître secondaire à Schwanden, a présenté éga-

lement à la même société un rapport sur la création de l'école complémentaire obligatoire (Ausbau der Fortbildungsschule, Glarus. Rud. Tschudy, 1908.)

L'inspecteur cantonal, M. le Dr Eugène Hafter, à qui nous devons les renseignements qui précèdent, a fait aussi une conférence sur la vie et l'école en regard des examens de recrues. Cette conférence n'a pas été publiée. Les rapports annuels du Conseil d'Etat renferment également un tableau des résultats des examens de recrues classés par communes. Ils sont analogues à ceux du canton de Schwytz.

7. Canton de Zoug.

Pour habituer les jeunes recrues à l'ordre et pour leur faire comprendre la marche des examens, ce canton a introduit un cours de répétition de trois jours à la caserne de Zoug. Ne sont dispensés d'y prendre part que les jeunes gens ayant subi l'examen du brevet d'instituteur ou l'examen de maturité. Les recrues qui arrivent en retard sans excuse valable et les défaillants peuvent être punis jusqu'à huit jours d'arrêt. Voici l'ordre du jour : 5 heures, lever ; 5 ½-6 h., travaux de propreté; 6-7 h., leçons ; 7 h., déjeuner; 8-11 ½ h., leçons ; 11 h. ¾, dîner ; 12 h. ¼, sortie de la caserne ; 1 h. ¾, rassemblement sur la place de la caserne ; 2-6 h. 20, leçons avec trente minutes de repos pour le goûter de 4 heures ; 6 h. ½, souper ; 7-8 h., instruction militaire préparatoire ; 8 h. ¼, appel dans les chambres ; 8 h. ½, extinction des feux.

Chaque recrue apporte avec elle son couvert, le linge personnel et les objets de toilette nécessaires. Les recrues sont licenciées à midi pour pouvoir rentrer facilement le même jour à la maison. Pendant la durée du cours, aussi bien que dans les voyages à l'aller et au retour, ces jeunes gens sont sous la discipline militaire.

8. Canton de Fribourg.

A partir de 1898, le canton de Fribourg publie toutes les années une livraison de son bureau de statistique sous le titre de « Résultats des examens pédagogiques des recrues ». La première livraison donne les moyennes des notes pour 1898 et pour la période 1896 à 1898, pour toutes les écoles du canton, classées par districts et par communes, et cela sous la forme même que celle que nous donnons pour Berne et pour Vaud.

Dans d'autres tableaux, les écoles sont classées par rang de la meilleure à la plus mauvaise note moyenne. Quatre autres tableaux classent, également selon le rang, toutes les écoles dans chacune des branches: lecture, composition, calcul, instruction civique. Une carte en six couleurs indique pour chaque commune les résultats moyens de la période 1896-1898, en employant les teintes suivantes: rouge pour les moyennes allant à 6,99; rose pour celles de 7 à 8,19; rose pâle pour celles de 8,20 à 9,17; bleu pâle pour celles de 9,18 à 9,99; bleu pour celles de 10 à 10,99, et bleu indigo pour la note 11 et au-dessus. Ces teintes ont varié dès lors, mais la classification a été maintenue. Nous reproduisons ci-après, en cliché spécial (N° 2), le district de la Broye, d'après la carte cantonale.

Les rapports subséquents du bureau de statistique, placé sous la direction du D^r F. Buomberger, donnent chaque fois la classification des communes, en faisant la comparaison avec les années antérieures. A partir de 1899, on trouve deux tableaux nouveaux : celui des recrutables (nom, prénom et domicile) ayant de très bonnes notes, avec une note moyenne inférieure à 1,51, et celui des recrues ayant une ou plusieurs mauvaises notes (4 et 5) avec moyenne supérieure à 3. Voici un exemple de ce dernier tableau; le premier est analogue.

Ecoles Arrondissements	Noms et prénoms	Lecture	Composition	Calcul	Instruction
ler arrondissement					
Estavayer-le-Lac .	Loutan, Charles	3	3	4	3
Montagny-les-Monts .	BugnonAlfred,	4	3	4	5
Montet (orph.)		3	3	4	3
Saint-Aubin		4	4	4	4
Villeneuve	Crausaz, Antonin	2	3	4	4

Des diagrammes indiquent aussi de temps à autre les progrès accomplis. C'est ainsi que le nombre des recrues avec de mauvais résultats était de 92 en 1899, de 112 en 1901; il est descendu à 69 en 1909.

La note moyenne cantonale de 1908, par 7,49, étant beaucoup plus mauvaise que celle de 1907 (6,87), le rapport du bureau statistique explique ce recul par les notes déplorables d'un certain nombre de recrues peu douées que l'on considérait comme faibles d'esprit, mais que les commissions de recrutement ont astreintes à l'examen.

9. Canton de Soleure.

Les rapports annuels du Département de l'Instruction publique donnent chaque année un tableau des communes avec le nombre des recrues examinées, les moyennes des quatre branches d'examen et la note moyenne totale, comme nous l'avons indiqué ci-dessus pour Berne, Lucerne et Fribourg. Des tableaux récapitulatifs servent à comparer entre eux les résultats des 10 districts.

10. Canton de Bâle-Campagne.

Les résultats des examens sont portés officiellement à la connaissance de l'autorité scolaire du domicile de la recrue.

11. Canton de Schaffhouse.

Le conseil d'éducation publie assez régulièrement les résultats des examens de recrues. (Ergebnisse der Rekruten-prüfungen). Ce sont de grands tableaux pouvant être affichés embrassant parfois 2 (1908 et 1909), parfois 3 (1900, 1901, 1902), parfois 5 ans (1900, 1901,1902, 1903,1904) avec résultats destinés à être comparés.

Ces résultats sont encore classés par communes et par districts en indiquant le nombre des recrues ayant obtenu dans chaque branche la note 1, la note 2, etc., comme dans le canton de Vaud. Les moyennes sont indiquées également comme dans le canton de Berne. Les communes scolaires sont ensuite classées à partir de celle qui a les meilleurs résultats à la plus mauvaise en un graphique par colonnes, la longueur de celle-ci étant proportionnelle aux résultats. Nous reproduisons ce tableau en annexe (N° 3) pour la période de 1900 à 1904. Des moyennes spéciales sont calculées également pour les écoles élémentaires (primaires) et les écoles réales (secondaires).

12. Canton d'Appenzell Rhodes-Extérieures.

Le secrétaire de la commission scolaire cantonale (Aktuariat der Landesschulkommission) a publié, en 1908, dans le Journal de statistique suisse un travail important sur les examens de recrues de 1886 à 1905. Ce sont trente-cinq pages de graphiques montrant par le système des colonnes les variations des résultats pour ce demi-canton.

Les vingt premiers tableaux donnent, pour les années 1891 à 1905 les moyennes des vingt communes. Les derniers résultats sont meilleurs que les premiers; partout les colonnes diminuent de longueur. Les tableaux des pages 12 à 15 condensent ces résultats en quatre périodes de cinq ans (1886 à 1905) en faisant intervenir les moyennes des trois districts: Hinterland, Mittelland, Vorderland.

Les derniers tableaux sont consacrés aux très bons et aux très mauvais résultats. Ils sont classés, pour faciliter la comparaison, en groupes de cinq ans, de dix ans, de quinze ans. Un dernier tableau classe enfin toutes les communes pour la période de vingt ans.

13. Canton d'Argovie.

La Direction de l'Instruction publique nous écrit que les résultats des examens de recrues ont été publiés par communes de 1891 à 1894. Nous n'avons pas eu cette publication sous les yeux.

14. Canton de Thurgovie.

A partir de 1908, ce canton publie une statistique des examens de recrues (Statistik über die Thurgauischen Rekruten-

prüfungen), élaborée au nom du Département de l'éducation par M. G. Schweizer, ancien maître secondaire. Ce rapport donne les noms de toutes les recrues thurgoviennes avec leurs notes individuelles, tant pour l'examen pédagogique que pour l'épreuve de la capacité physique (saut, lever de l'haltère, course). Tous ces noms sont classés par districts et inscrits sous le nom de la commune représentant la dernière école fréquentée, comme nous l'avons vu pour Fribourg. Des tableaux récapitulatifs donnent pour les huit districts le total des notes et les moyennes pour chaque branche en totaux et en pour cent.

15. Canton du Tessin.

Le compte-rendu annuel du Département de l'Instruction publique (Conto-reso del Dipartimento della Publica Educazione) s'occupe des résultats généraux des examens de recrues. Les noms des recrues ayant de mauvaises notes (4 et 5) sont publiés dans la Feuille officielle cantonale /Foglio officiale). Ces jeunes gens sont en outre tenus de fréquenter encore une année l'école complémentaire pour améliorer leur instruction. Voici un modèle du tableau :

Nº	Cognome e nome	Domicilio	Professione	Ultima scuola frequentati	Lettura	Composi- zione	Calcolo	Civica
1 2 3	Mordasini, Giacomo Madonna, Paolo Curti, Cesare	Cavigliano Intragna Cugnasco	manovale contadino muratore	sc. primaria » nessuna sc.	- - 4	4	_ 5 4	$\begin{vmatrix} -4 \\ 4 \\ 4 \end{vmatrix}$

16. Canton de Vaud.

Les examens de recrues de 1896 avaient placé le canton de Vaud au 17^{me} rang parmi les Etats confédérés, tandis que précédemment ce canton occupait la 10^{me} ou 12^{me} place. Ce fait provoqua un grand étonnement et le Grand Conseil chargea le Conseil d'Etat de lui présenter un rapport sur les causes

de ce recul. Ce rapport très complet, daté de mai 1898, est un exemple de l'influence des examens de recrues sur les améliorations que les cantons ont apporté à leur organisation scolaire. Le mémoire attire particulièrement l'attention de l'autorité législative sur la libération à 16 ans, les dispenses d'été, l'augmentation du nombre des inspecteurs scolaires, les cours complémentaires, le cours spécial avant l'examen fédéral. Ces propositions, appuyées, sauf la dernière, par la commission du Grand Conseil, sont dès lors entrées dans l'organisation scolaire et ont porté leurs fruits.

Le compte-rendu du Département de l'Instruction publique et des cultes consacre chaque année quelques pages aux examens pédagogiques des recrues ainsi qu'aux cours préparatoires de 20 heures qui précèdent ces épreuves. En vue de renseigner les commissions scolaires et le personnel enseignant, plus complètement que ne le font les tableaux publiés par le Bureau fédéral de statistique, le Conseil d'Etat a décidé de publier chaque année, à partir de 1907, les résultats des examens de recrues par communes et par écoles pour les communes possédant des écoles de hameaux.

Les Résultats des examens pédagogiques des recrues de 1907 forment une brochure de 36 pages. Les résultats sont d'abord donnés en notes totales, classées sous les chiffres 1, 2, 3, 4,5, et ensuite en moyennes comme à Berne. Voir les deux exemples ci-dessous :

	des recrues		LE	CTU	RE		(OMF	OSI	TION			CA	LCU	L.	1	INST	RUC	T. C	IVIQ	UE
ÉCOLES	re des re			N	ON	иві	RE	DE	S 1	RE	CRI	UES	S A	VE	C 1	LA	NO	TE			
	Nombre	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5	1	2	3	4	5
AIGLE																					
Aigle	30	15	9	6	_		12	9	7	2		13	9	5	3	_	12	8	9	1	_
Ecole priv	3	3	_	_			3	_		_	_	2	1	-	_		3		_	_	=
Bex	37	27	6	4	1		23	10	4			23	7	7	=	-	18	11	8		
Frenières .	3	2	1			_	2	1		_	_	1	1	1	_		1	2			
Les Plans .	3	1	1	1	=		1	1	1				1	2		_		-	3		
CHESSEL.	1	1	-		_		1	_	_			1	-	-			1				95

haarna	BRE S UES		MOYEN	NE DES	NOTES	
ÉCOLES	NOMBRE DES RECRUES	Lecture	Composition	Calcul	Instruction civique	TOTAL
AIGLE						
Aigle	30	1,7	1,97	1,93	1,97	7,57
Ecole privée .	3	. 1	1	1,33	1	4,33
BEX	37	1,38	1,48	1,57	1,73	6,16
Frenières	3	1,33	1,33	2	1,67	6,33
Les Plans	3	2	2	2,67	3	9,67
CHESSEL	1	1	1	1	1	4

Un relevé comparatif classe les 19 districts vaudois dans l'ordre des résultats, tout en les comparant à ceux des cantons suisses.

En septembre 1909, le Département de l'Instruction publique a publié les Résultats des examens pédagogiques des recrues par communes et par districts pour la période 1903-1907. Les notes moyennes des cinq ans, d'après le tableau ci-dessus, sont reportées l'une sous l'autre. Au-dessous d'un trait horizontal on trouve la moyenne quinquennale des quatre branches et leur total. Une récapitulation des districts fait suite ainsi que plusieurs graphiques en colonnes illustrant pour chaque districts les variations des moyennes quinquennales pour les quatre branches d'examen, les variations des moyennes annuelles pour les cinq ans, la décroissance rapide des notes 5 de 1878 à 1907 dans toutes les branches de l'examen. Les deux publications du Département vaudois de l'instruction publique sont excellentes. Nous donnons en annexe (Nº 4) le tableau comparatif des notes moyennes annuelles pour la période 1903 à 1907 dans les dix-neuf districts.

17. Canton du Valais.

M. le chanoine X. de Cocatrix, inspecteur scolaire à Vétroz, a publié, en 1907, dans le Journal Suisse de statistique

une étude magistrale sur les Examens pédagogiques des recrues en Valais, de 1886 à 1906. Le Valais qui, en 1886, avait une moyenne de 12,20 aux examens de recrues arrivait à la note 7,92 en 1905. Aussi c'est avec une joie bien vive, un peu exubérante, que l'auteur adresse publiquement ses félicitations à tous ceux qui ont contribué à cette marche rapide en avant. Les obstacles à surmonter sont nombreux en effet. Citons les principaux: 84 % des écoles ne sont tenues que six mois l'an; beaucoup d'enfants anormaux; grand nombre d'écoles à trois cours (des 3 degrés); l'usage du patois; peu d'écoles secondaires et supérieures; écoles nomades ou itinérantes. Les causes du progrès sont étudiées sous les rubriques suivantes : sévérité de la loi scolaire; réorganisation de l'école normale; cours de répétition pour les jeunes gens émancipés de l'école; cours préparatoires au recrutement (30 lecons de 2 heures); examens d'émancipation de l'école primaire ; introduction du livret scolaire; publication dans le Bulletin officiel du nom des recrues ayant de très bonnes notes.

Le mémoire renferme cinquante-quatre tableaux la plupart graphiques dans le système des colonnes, illustrant en % les données statistiques, comme nous l'avons déjà vu pour les Rhodes-Extérieures. Le tableau que nous reproduisons en annexe (N° 5) donne une idée du travail de l'auteur. Le Valais et la Suisse sont d'abord comparés de 1886 à 1906 tant pour les très bons résultats que pour les mauvaises notes.

Ce même travail se fait ensuite pour les treize districts. Les quatre branches sont ensuite comparées, pour les meilleures notes, entre le Valais et la Suisse et la même opération se répète pour tous les districts. Dans tous ces tableaux qui comprennent une période de vingt ans, deux moyennes décennales coupent en rouge les colonnes noires. Il en résulte que, dans tous les tableaux, la ligne rouge des bons résultats de la première période décennale doit faire un saut brusque pour atteindre la moyenne de la période suivante. Le contraire se constate dans les deux séries des mauvaises notes. Partout les bonnes notes sont en hausse et partout les mauvaises notes sont en décroissance.

18. Canton de Neuchâtel.

Le même phénomène se rencontre dans le canton de Neuchâtel, dont le Département de l'Instruction a publié aussi un travail très intéressant sous le titre de Examens pédagogiques des recrues du canton de Neuchâtel de 1875 à 1908. Il a pour auteur M. Léon Latour, inspecteur des écoles ; ce rapport est complet puisqu'il comprend la période 1875 à 1908 et remonte ainsi à l'institution même des examens de recrues. L'auteur a distingué trois périodes, l'une de 1875 à 1885, une deuxième de 1886 à 1905, et une troisième de 1906 à 1908. Il faut savoir qu'avant l'année 1882, l'échelle des notes variait de 1 à 4 et qu'à partir de cette date elle va de 1 à 5. Dans les premières années la statistique fédérale ne s'établissait pas sur les meilleurs résultats et les mauvaises notes. Dans son travail considérable. M. Latour a réduit les données anciennes au mode d'inscription actuel. « Les résultats de la première période (1875-1885), dit-il, se ressentent tout naturellement des hésitations et des indécisions du début ; tantôt un grand nombre de recrues ne sont pas examinées; tantôt on donne la note supérieure, sans interrogation, à toute recrue qui montre à l'expert un certificat établissant qu'elle a suivi pendant une année au moins une école secondaire ou supérieure ».

M. Latour représente, dans le système des colonnes, pour la Suisse, pour le canton de Neuchâtel, pour les 6 districts neuchâtelois le nombre proportionnel des recrues ayant obtenu a/de très bons résultats (1 dans plus de deux branches) b/de mauvaises notes (4 ou 5 dans plus d'une branche). Cette même opération se poursuit ensuite dans le détail pour les quatre branches de l'examen. Dans les deux dernières périodes décennales, M. Latour représente les moyennes par une ligne horizontale rouge. Partout dans les bons résultats, la ligne rouge de la première partie fait un saut brusque en haut pour atteindre la moyenne de la deuxième, et le contraire se constate dans les mauvaises notes. Une innovation de M. Latour dans les travaux de ce genre consiste dans les cartogrammes dont il illustre son beau rapport. Il teinte en rose très pâle les districts qui ont des résultats meilleurs que la moyenne canto-

nale et en rouge ceux qui sont au-dessous de cette moyenne. Ce rapport donne aussi un tableau numérique et un tableau graphique des résultats de l'examen de la capacité physique des recrues pour les années 1907 et 1908. Si, comme le dit l'auteur, il a voulu constater les progrès réalisés, on peut dire que son excellent travail est la preuve que l'école neuchâteloise a rempli sa mission à la satisfaction générale. Pour donner une idée du système employé par M. Latour, nous reproduisons en annexe deux de ses tableaux graphiques et deux cartogrammes (Nos 6, 7, 8, 9).

19. Canton de Genève.

Les rapports annuels du Département de l'instruction publique ne s'occupent que d'une manière très générale des examens de recrues. On sait d'ailleurs que ces épreuves fournissent de très bons résultats à Genève.

Publications non officielles.

Parmi les publications non officielles, nous ne saurions passer sous silence: 1° Le rapport que M. H. Gailloz, instituteur à Yverdon, a présenté au Congrès des instituteurs romands à Neuchâtel en 1904; 2° les conclusions d'un rapport de M. Marius Perrin, inspecteur scolaire à Lausanne, à la conférence des inspecteurs scolaires de la Suisse romande à Sion, le 5 octobre 1904.

La Société pédagogique romande.

Pour M. Gailloz, les examens de recrues ont visé de tout temps à exprimer plutôt les lacunes de l'instruction que la culture effective de notre peuple. Comme tels, ils ne peuvent servir à apprécier exactement le développement intellectuel de la jeunesse suisse et encore moins son développement moral. Si les examens de recrues ont d'une part fait progresser l'école primaire en provoquant une émulation salutaire entre cantons, ils ont, d'autre part, exercé sur l'école une influence qui l'a fait dévier parfois de sa tâche éducative, et poussé les cantons à prendre de fausses mesures pédagogiques. En obligeant les jeunes gens à répéter et non à développer les notions acquises à l'école primaire, ils ont empêché l'école complémentaire et en général les œuvres post-scolaires de

prendre une direction élevée et pratique.

Malgré ces vives critiques, M. Gailloz n'en conclut pas moins au maintien des examens de recrues, avec revision du règlement fédéral de 1879. Comme nous l'avons vu, cette revision a eu lieu en 1906. Un certain nombre de propositions de M. Gailloz ont été prises en considération. Nous citerons la conservation des cinq branches de l'examen et de l'échelle d'appréciation de 1 à 5, l'augmentation du nombre des experts et par là des lieux de recrutement, la publication des résultats en se basant sur les professions des recrues, la dispense des jeunes gens atteints d'infirmités corporelles et mentales. Il en est d'autres qui avaient peu de chance d'aboutir comme l'indépendance des examens de recrues et leur séparation du recrutement, la défense faite aux experts de fonctionner dans leur propre canton, l'inscription des notes dans un bulletin spécial au lieu du livret de service, la publication des résultats tous les trois ans au lieu de toutes les années, l'attribution des recrues anormales placées dans des asiles à leur commune d'origine.

Les inspecteurs scolaires romands.

La question des examens de recrues traitée au congrès de Neuchâtel fut reprise, en automne, par la conférence des inspecteurs scolaires romands. Le 5 octobre 1904, à Sion, un rapport de M. Marius Perrin, inspecteur scolaire à Lausanne, fut l'occasion d'une discussion approfondie d'où sont sorties les conclusions suivantes: «Les examens de recrues ont rendu de grands services à l'instruction populaire en Suisse. Ils peuvent être encore une cause de progrès dans l'avenir et doivent être maintenus. Les questions devront s'adresser davantage au raisonnement et moins dans le domaine scolaire proprement dit. Les locaux devront être suffisants pour que les jeunes gens puissent travailler dans les meilleures

conditions. Les morceaux de lecture seront simples, pratiques et variés. Les sujets de rédaction tiendront particulièrement compte du milieu social des recrues. Les calculs oraux et écrits devront renfermer des questions simples, pratiques, usuelles; on évitera les questions embarrassantes; les énoncés seront mieux rédigés. Les questions des connaissances civiques devront avoir une portée plus générale, s'adresser le moins possible à la mémoire, et tenir compte du développement acquis depuis la sortie de l'école. Le règlement de 1879 sera revisé dans le sens des conclusions ci-dessus. »

Conclusion.

Ainsi malgré toutes les critiques de détail au point de vue pédagogique, les hommes d'école tiennent à la conservation des examens de recrues. En est-il de même des militaires? Pas tout à fait et voici les entrefilets que publiaient récemment les journaux politiques:

« La question de la suppression des examens pédagogiques et de gymnastique au recrutement à déjà souvent été discutée, et de nouveau l'Allgemeine Schweizerische Militärzeitung dit que les examens que l'on fait subir aux jeunes gens qui se présentent au recrutement ne sont pas absolument nécessaires à la formation de nos soldats. Ce sont deux institutions dont on pourrait aisément se passer, ce qui allégerait le budget militaire de la somme de 145 000 francs.

» La Revue militaire suisse déclare être d'accord avec la suppression des examens pédagogiques; mais elle ne verrait pas disparaître sans regret l'examen de gymnastique, qui pourtant a donné des preuves de son inutilité ». La commission des Etats chargée d'examiner la gestion fédérale pour 1910 fait, à propos des examens pédagogiques des recrues, les remarques suivantes:

« Nous exprimons encore le vœu que le Conseil fédéral examine si, au point de vue militaire, ou à d'autres points de vue importants, il y a lieu de maintenir les examens pédagogiques; éventuellement s'il ne faudrait pas renoncer à inscrire les notes dans le livret de service, et s'il ne vaudrait pas mieux mettre à la charge du Département de l'intérieur les frais de ces examens vu le peu d'importance de ceux-ci au point de vue militaire.»

Ainsi au moment même où les instituteurs sont sollicités vivement par les autorités militaires d'entrer dans le corps des officiers et des sous-officiers, on vient leur dire qu'il importe peu pour l'armée de savoir si le soldat a quelque instruction ou s'il a des aptitudes gymnastiques. Le service mettra toutes ces qualités au jour et pas n'est besoin d'exa-

men pour cela.

C'est donc comme fonctionnaire de l'instruction publique que nous dirons que les examens de recrues ont eu une influence bienfaisante sur le développement de l'école populaire suisse. Ils ont prédisposé à un haut degré l'opinion publique en faveur des sacrifices à consentir pour l'instruction de la jeunesse. Les subventions fédérales accordées par la loi de 1903 aux écoles primaires, le relèvement des études et des traitements du corps enseignant dans un grand nombre de cantons, la création de classes nouvelles et l'abaissement du nombre des élèves dans une même école sont autant de progrès dus en grande partie aux examens de recrues. Il est évident que ces épreuves ne donnent pas et ne peuvent donner un tableau exact du développement de l'instruction publique en Suisse, puisqu'ils ne portent que sur un petit nombre de branches. Comme l'écrivait M. Weingart, expert fédéral en chef, décédé en 1909 : «Il est compréhensible que la grande majorité des recrues zurichoises et genevoises, avec leur culture primaire, - abstraction faite de celles qui ont fréquenté une école supérieure, - soient plus avancées que celles d'Obwald et du Valais, ce qui ne ressort pas des examens de recrues. Il importe donc de ne pas exagérer l'importance du rang des cantons dans ces examens. » L'habileté en dessin au point de vue technique et industriel, la possession d'une deuxième et même d'une troisième langue au point de vue commercial et économique sont, en effet, des connaissances de premier ordre que l'examen de recrues ne met pas au jour.

« Or, dit encore M. Weingart, l'examen de recrues ne porte que sur la lecture, la composition, le calcul et les connaissances civiques. La Confédération, en conformité de l'art. 27 de la Constitution fédérale, exigeant qu'une instruction primaire suffisante soit donnée dans les écoles, veut s'assurer à quel degré les cantons satisfont à cette condition. Les résultats de l'examen ont aussi un but militaire, en vue de l'incorporation des jeunes miliciens dans les différentes armes. Les modestes exigences de l'examen des recrues ne sauraient être rendues plus sévères, attendu que l'on n'est pas tenu de dépasser le programme d'une bonne instruction générale.»

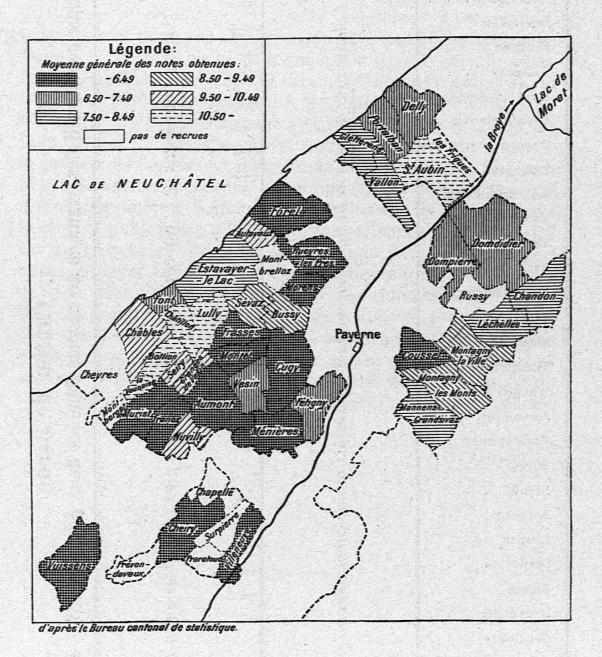
Les examens de recrues par leurs exigences modestes, qu'il importe de conserver encore longtemps à ce niveau, n'empêchent donc pas l'œuvre éducative de l'école nationale. Dans ces épreuves on ne peut constater, il est vrai, le développement de la volonté et du caractère, l'amour du prochain et de la patrie, le dévouement à ses concitoyens et à ses semblables. Nous n'avons aucune statistique là-dessus. Mais les faits parlent haut. On peut dire que le sentiment du droit, de la justice, de l'ordre est répandu dans notre peuple. Les malheurs de nos compatriotes — comme on l'a vu dans les dernières inondations — émeuvent l'âme nationale et favorisent la charité publique. L'absence de paupérisme abject et dissolu est un baromètre qui nous montre que l'esprit public sait encore s'élever à l'idéal. Il y a certes encore un grand nombre de vices dégradants — nous ne citerons que l'alcoolisme — à faire disparaître, mais ce que nous tenons à souligner c'est que, dans le domaine intellectuel, les exigences des examens de recrues n'empêchent pas l'école suisse de remplir son but éducatif et moral. C'est là une perspective qui doit remplir de joie et d'espérance ceux qui ont consacré leur vie à la grande œuvre de l'éducation populaire.

H. GOBAT.

0,51 Graphique comparatif des examens de recrues dans les deux périodes 1897-1901 et 1898-1902 DISTRICTS: Oberhasli Colonnes au-dessous de la ligne horizontale : Résultats moins favorables qu'en 1897 —1901 Colonnes au-dessus de la ligne horizontale : Résultats plus favorables qu'en 1897—1901 Interlaken . . Frutigen . . . Gessenay Haut-Simmental . Bas-Simmental Thoune . . . Seftingen . . Schwarzenbourg . Konolfingen . . Signau Berne-Ville . . . Berne-Campagne . Berne-District . . Berthoud . . Trachselwald . . Wangen . . . Aarwangen . . . Fraubrunnen . . Büren Nidau Aarberg . . . Laupen . . Cerlier Bienne . Neuveville . Courtelary . Moutier . Delémont Laufon . Porrentruy . Franches-Montags

Canton de Berne

2. Canton de Fribourg Résultats par école des examens pédagogiques des recrues 1908

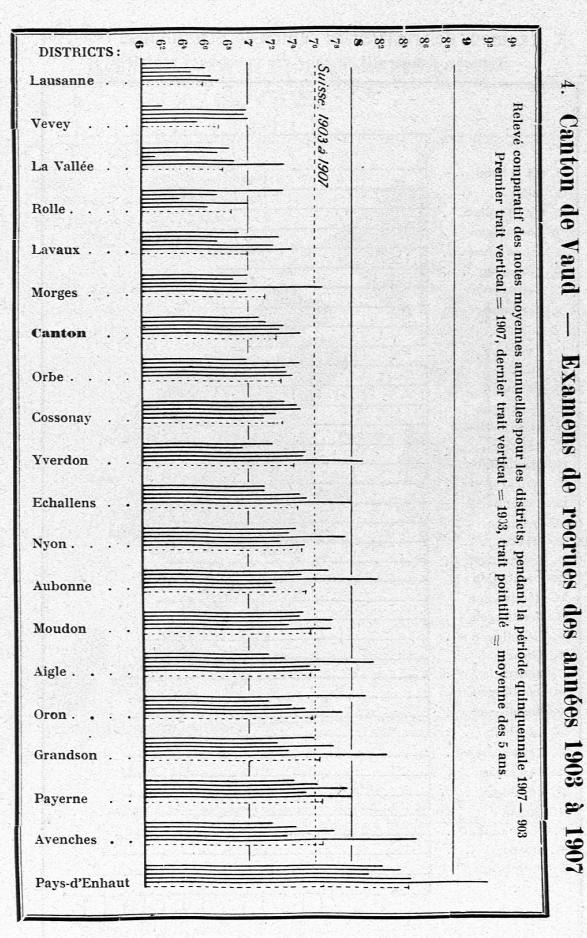


Rang des districts:

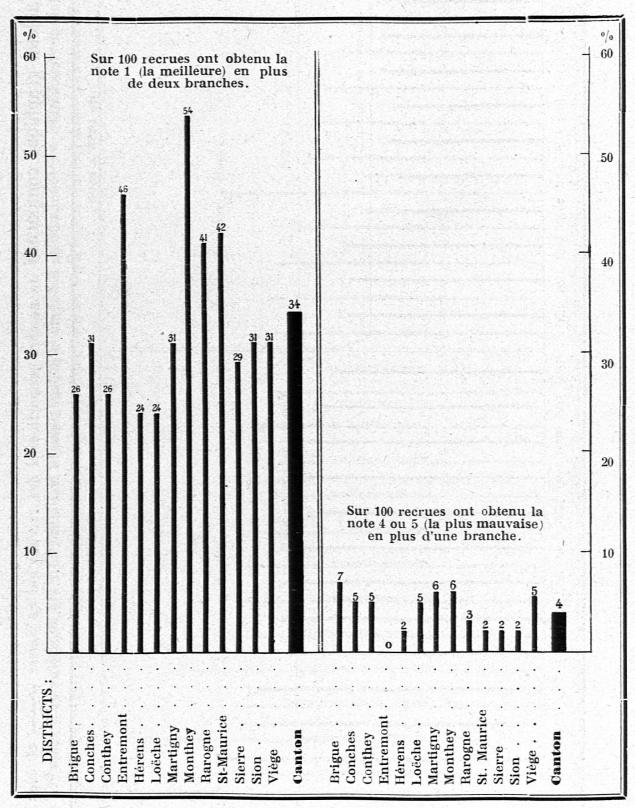
I. Veveyse 6.68. II. Gruyère 7.06. III. Glâne 7.12. IV. Broye 7.16.
 V. Lac 7.60. VI. Sarine 7.83. VII. Singine 8.29. Ct. de Fribourg 7.49.

3. Examens des recrues du canton de Schaffhouse 1900-1904 Tableau comparatif du rang des communes scolaires

	4,4 6,5 10 10 10
1. Asile de Friedeck 2. Stein 3. Unterhallau 4. Lœhningen 5. Schaffhouse 6. Thayngen 7. Neuhausen 8. Barzheim 9. Lohn 10. Schleitheim 11. Buch 12. Siblingen 13. Neunkirch 14. Guntmadingen 15. Ramsen 16. Oberhallau 17. Wilchingen 18. Büttenhardt 19. Beringen 20. Bibern 21. Trasadingen	
22. Buchthalen	4,4,5 5,5 6,5 7,7 7,5 9,5 10



5. Examen pédagogique des recrues de l'automne 1906 en Valais



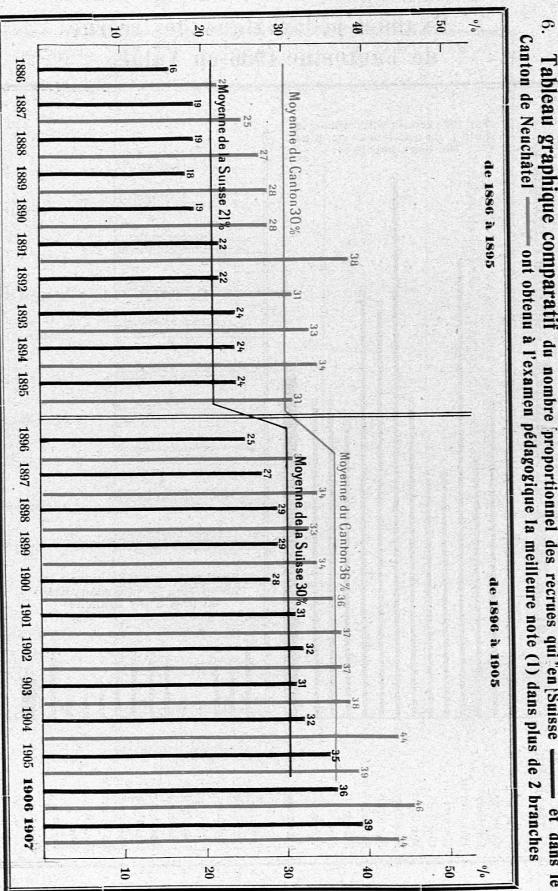
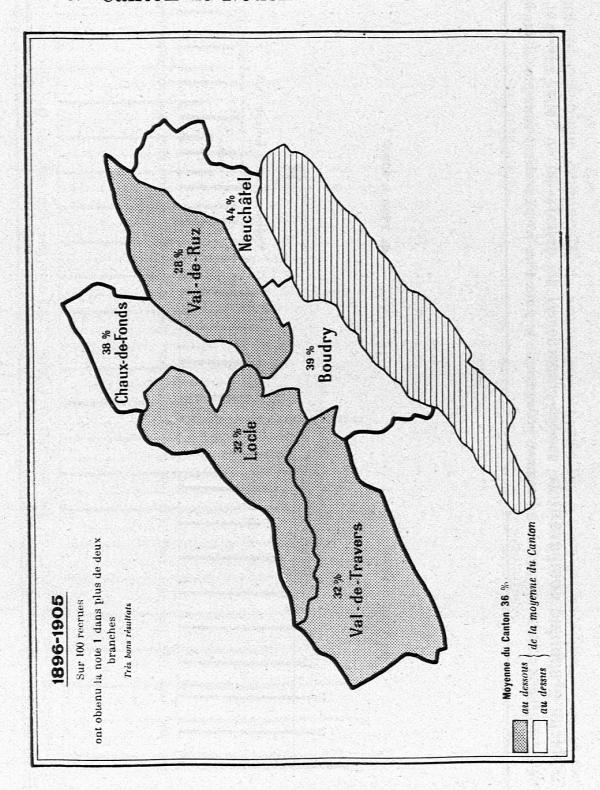


Tableau graphique comparatif du nombre proportionnel des recrues qui en [Suisse et dans le

- et dans le ont obtenu à l'examen pédagogique la note 4 ou 5 (mauvaises) dans plus d'une branche % 20 10 1896 1897 1898 1899 1900 1901 1902 1903 1904 1905 1906 1907 7. Tableau graphique comparatif du nombre proportionnel des recrues qui en Suisse -Moyenne pour la Suisse 7,5 % de 1896 à 1905 1888 1889 1890 1891 1892 1893 1894 1895 Moyenne pour la Suisse 14% de 1886 à 1895 8 Canton de Neuchâtel 1887 1886 20 10 0/0

8. Canton de Neuchâtel — Bons résultats



9. Canton de Neuchâtel — Mauvais résultats.

